

Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) 2019-2028

Bilan à mi-parcours



Rédaction : Cécile Kauffmann (SFEPM) & Véronique Barthélemy (DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Relecture : Franck Simonnet (SFEPM), Thomas Ruys (SFEPM) & Groupe Loutre de la SFEPM

Document validé par le comité de pilotage du PNA Loutre le 11 mars 2025 et présenté à la Commission Espèces & Communautés Biologiques du Conseil National de la Protection de la Nature le 19 juin 2025.

Citation recommandée : Kauffmann, C. & Barthélemy, V. (2025). Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) 2019-2028 - Bilan à mi-parcours. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères & DREAL Nouvelle-Aquitaine, Bourges, 39 p. + annexes

Table des matières

Contexte et objectifs du PNA 2019-2028	4
Contexte	4
PNA 2019-2028	4
Gouvernance et acteurs impliqués dans le PNA.....	5
Evaluation à mi-parcours	6
Bilan synthétique	6
Bilan financier	7
Bilan détaillé de chaque action et perspectives	8
Action 1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe	8
Action 2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et écotoxicologique des populations, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes	12
Action 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique de la Loutre d'Europe	18
Action 4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe	23
Action 5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles	25
Action 6 : Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des usagers de la nature, des professionnels et du grand public.....	28
Action 7 : Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage de connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe	31
Conclusion.....	35
Bibliographie	37
Webographie	38
Annexes.....	40
Annexe 1 : Partenaires techniques et/ou financiers du PNA Loutre 2019-2028.....	40
Annexe 2 : Tableau récapitulatif des financements obtenus pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la Loutre, en région et par année, depuis le lancement du PNA (non exhaustif)	44
Annexe 3 : Tableaux synthétiques de la mise en œuvre des différentes sous-actions au cours de la première moitié du PNA, bilan des indicateurs de suivi et de réalisation, réalisations, difficultés rencontrés, pistes d'amélioration et perspectives.	45
Annexe 4 : Indicateurs de suivi par région sur la période 2019-2024 (à partir des bilans annuels du PNA Loutre).....	56

Contexte et objectifs du PNA 2019-2028

Contexte

Au siècle dernier, la Loutre d'Europe a connu un déclin drastique. Autrefois présente sur l'ensemble du territoire métropolitain (excepté la Corse), l'espèce a été intensément piégée et chassée pour sa fourrure et en raison de son régime alimentaire piscivore. Elle était en effet perçue comme une concurrente pour l'Homme. A cette première cause de déclin, se sont ajoutés l'industrialisation, la croissance démographique humaine, l'intensification de l'agriculture, le développement du réseau routier et l'ensemble des perturbations environnementales subséquentes, autant de facteurs qui ont conduit à la raréfaction considérable de l'espèce. L'espèce a amorcé un mouvement de recolonisation à partir des années 1980, grâce à sa protection légale (interdiction de la chasse en 1972, espèce protégée depuis 1981) et à une certaine amélioration de la qualité des milieux. La Loutre d'Europe a fait l'objet d'un premier Plan National d'Actions sur la période 2010-2015, qui a permis d'instaurer une réelle dynamique autour de l'espèce, une mobilisation importante des acteurs concernés, une meilleure connaissance de l'espèce, de ses populations et de son aire de répartition, et aussi de contribuer à l'amélioration de ses habitats. Malgré ce contexte positif, des pressions et des menaces continuent de peser sur l'espèce et ralentissent son mouvement de recolonisation. De fait, la Loutre reste absente d'une grande partie du nord et de l'est du territoire métropolitain. Lors du rapportage de la Directive Habitats Faune Flore réalisé en 2018, l'état de conservation de l'espèce était défavorable sur une grande partie du territoire. Ce mouvement de recolonisation, lent et fragile pour cette espèce au faible taux de reproduction, nécessite d'être accompagné.

PNA 2019-2028

Suite à l'avis favorable du Conseil national de protection de la nature (CNPN) le 20 mars 2018, le Ministère en charge de l'écologie a décidé de poursuivre la coordination des actions en faveur de la Loutre en mettant en place un second PNA pour une durée de dix ans, de 2019 à 2028. [Le PNA 2019-2028 a pour objectif de maintenir les populations de loutres d'Europe dans un état de conservation favorable, dans les secteurs de présence de l'espèce, et d'accompagner son retour naturel sur l'ensemble de son aire de répartition originelle, tout en veillant aux meilleures conditions possibles de cohabitation entre la présence de la Loutre d'Europe et les activités humaines.](#)

Le plan se divise en trois domaines thématiques et sept actions :

Domaine	Action	Intitulé
Connaissance et veille écologique	1	Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe
	2	Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et écotoxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes
Protection et gestion conservatoire	3	Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe
	4	Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe
	5	Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles
Communication et animation	6	Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public
	7	Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe

Chaque domaine et chaque action ont le même niveau d'importance. Au sein de chaque action, un niveau de priorité (entre 1 et 3) est indiqué pour les sous-actions à mettre en œuvre.

Gouvernance et acteurs impliqués dans le PNA

Au niveau national, le plan est coordonné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour le compte du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des Risques. Son animation a été confiée à la SFPEM.

Le PNA fait l'objet d'un bilan annuel des actions mises en œuvre au niveau national et dans les régions. Il est présenté et discuté dans le cadre d'un comité de pilotage national regroupant des représentants des différents organismes concernés et des personnalités scientifiques. Cette instance propose les orientations stratégiques et budgétaires pour l'année suivante.

Les comptes-rendus de ces comités de pilotage et les bilans annuels sont disponibles en ligne, sur le site du PNA : <https://www.sfepm.org/publications-sur-la-loutre.html>

Il est à noter que des actions peuvent être menées localement sans qu'elles soient associées au PNA Loutre ; elles ne sont alors pas recensées dans les bilans annuels du PNA.

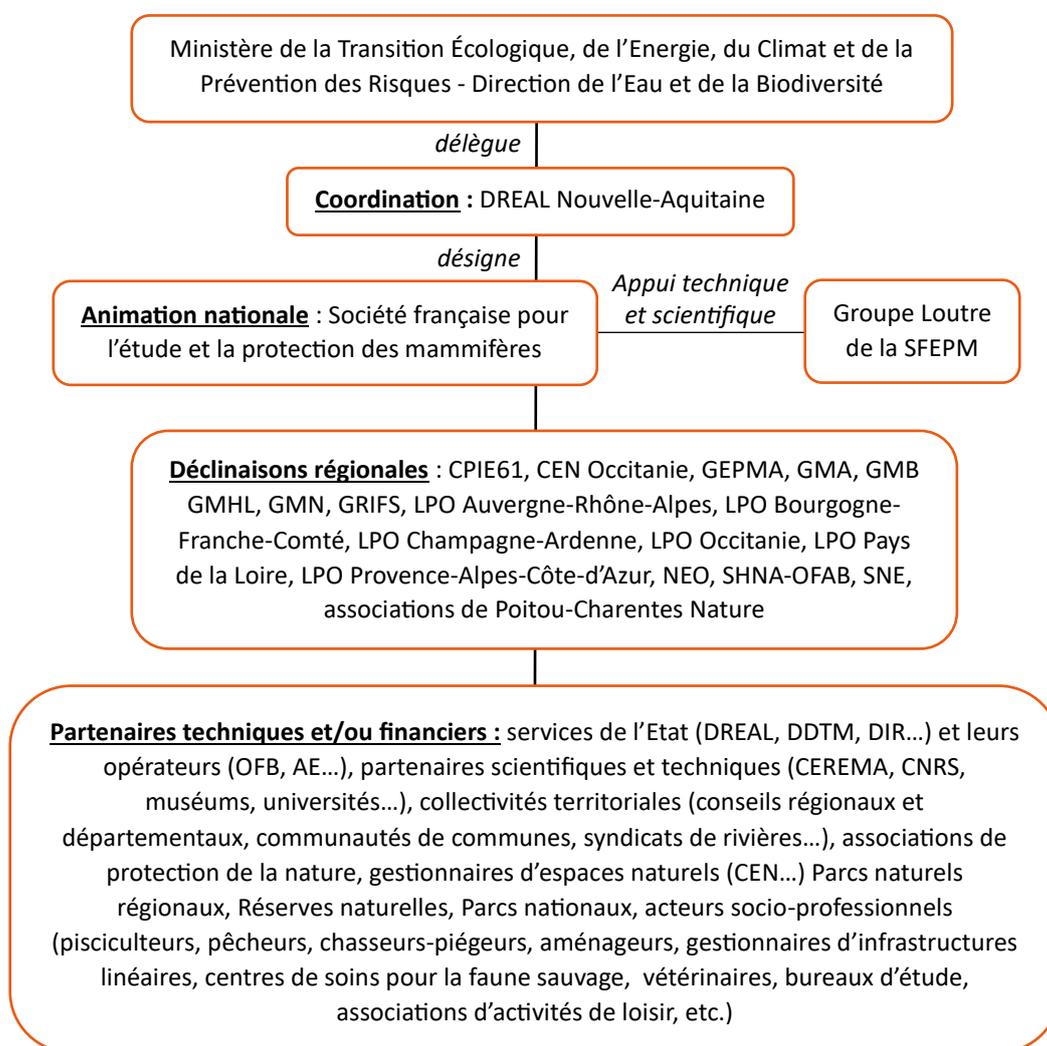


Figure 1 : Coordinateur, animateur et principaux partenaires techniques et financiers du PNA aux niveaux national et régional

L'ensemble des partenaires techniques et/ou financiers du PNA sont répertoriés en Annexe 1.

Evaluation à mi-parcours

Ce bilan à mi-parcours a été réalisé à partir des bilans annuels nationaux et régionaux, en se référant aux indicateurs et au calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PNA. Il a été soumis pour avis au Groupe Loutre de la SFEPM et au comité de pilotage national du plan. Il se rapporte à la période 2019-2024. En vue d'une présentation devant le CNPN en juin 2025, il a toutefois été complété par les actions réalisées au niveau national au cours du premier trimestre 2025.

Bilan synthétique

Actions	Niveau de réalisation
Action 1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe	
Suivre la répartition	
Suivre la présence de l'espèce dans les secteurs en phase de recolonisation	
Former et informer	
Restituer les informations	
Action 2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et écotoxicologique et populations, valoriser les spécimens de loutres trouvées mortes	
Collecter et valoriser les informations sur les cas de mortalité	
Collecter des prélèvements pour analyses génétiques	
Collecter des cadavres pour autopsie et réaliser des prélèvements	
Valoriser les cadavres et les prélèvements	
Action 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe	
Réduire la mortalité routière	
Réduire la mortalité due aux noyades dans les engins de pêche	
Réduire la mortalité par tir et par piégeage	
Réduire la mortalité due aux empoisonnements	
Réduire les autres sources de mortalité	
Prendre en charge les loutres d'Europe en détresse	
Action 4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe	
Améliorer la qualité des milieux	
Faire prendre en compte la Loutre d'Europe dans les politiques publiques	
Mettre en place une gestion des habitats à l'échelle européenne	
Action 5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles	
Structurer et assurer la prise en compte de la problématique Loutre d'Europe et pisciculture	
Apporter conseils et assistance aux pisciculteurs	
Action 6 : Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des usagers de la nature, des professionnels et du grand public	
Sensibiliser et informer les acteurs et usagers	
Réaliser des opérations de communication en faveur de la Loutre d'Europe	
Faire adhérer la société civile à la conservation de la Loutre d'Europe	
Action 7 : Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique	
Animer le plan au niveau national et en région	
Coordonner la déclinaison du PNA dans les régions	
Animer le réseau	
Participer aux échanges internationaux, poursuivre le recueil d'expériences	

Légende :

	Sous-action non commencée
	Sous-action partiellement engagée
	Sous-action mise en œuvre au fil de l'eau (au niveau national et dans un certain nombre de régions)
	Sous-action finalisée

Bilan financier

Pour l'animation nationale (SFEPM), le bilan financier pour la période 2019-2024 est présenté ci-dessous :

Période	Financier	Projet	Montant
2019	DREAL N-A	Animation nationale du PNA	40 000,00 €
2020	DREAL N-A	Animation nationale du PNA	40 000,00 €
2020-2021	DREAL N-A	Etude « Efficacité du protocole de suivi de présence de la Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) sur le territoire français et pistes d'améliorations » (stage)	5 000,00 €
2021	DREAL N-A	Animation nationale du PNA	40 000,00 €
2021-2022	DREAL N-A	« Mise en œuvre d'actions du PNA Loutre d'Europe » : bilan des expertises Loutre et pisciculture, réalisation de cinq nouvelles expertises, impression de plaquettes PNA et Loutre et pisciculture, constitution de kits de prélèvement sur cadavres de Loutre.	12 000,00 €
2021-2024	Fondation Nature & Découvertes	Projet Biodiversité « Cohabitation Loutre et pisciculture »	13 000,00 €
2022	DREAL N-A	Animation nationale du PNA	40 000,00 €
2022	Fondation Nature & Découvertes	Coup de Main « Loutre & Putois - Aide à la conception d'outils de sensibilisation »	674,50 €
2023	DREAL N-A	Animation nationale du PNA	40 000,00 €
2024	DREAL N-A	Animation nationale du PNA	40 000,00 €
2024	DREAL N-A	Réimpression d'outils de communication PNA et opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe	2 100,00 €
TOTAL 2019-2024			272 774,50 €

Pour l'ensemble des régions, le bilan financier a été établi d'après les remontées des opérateurs régionaux du plan pour la période 2019-2024. L'ensemble des informations relatives aux financements obtenues ne sont pas systématiquement remontées au niveau national, notamment lorsque des actions sont menées en l'absence d'animation régionale du PNA et lorsqu'elles concernent certains projets favorables à la Loutre qui ne visent pas spécifiquement cette espèce. Ainsi, les montants indiqués ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Année	Montant
2019	376 520,83 €
2020	246 950,43 €
2021	613 213,90 €
2022	679 924,85 €
2023	538 183,23 €
2024	733 461,31 €
TOTAL	3 328 472,56 €

Il est à noter que sur l'ensemble des financements obtenus en région entre 2019 et 2024, au moins 1 914 000 € (soit environ 58 % du montant total) ont été alloués à des actions de diagnostic d'ouvrages d'art, d'aménagement ou de réfection d'ouvrages en faveur de la Loutre, ainsi qu'au suivi de leur efficacité. Ces investissements sont essentiels pour permettre à la Loutre d'investir de nouveaux territoires dans un contexte de densification et d'expansion de l'espèce en réduisant les risques de collisions routières, principales causes de mortalité pour cette espèce. Il convient également de souligner que certaines actions financées dans le cadre du PNA Loutre bénéficient à d'autres espèces partageant les habitats de la Loutre (rétablissement des continuités écologiques, restauration des milieux aquatiques, etc.)

Un bilan financier des actions mises en œuvre **au niveau régional** est disponible en Annexe 2. Les bilans financiers détaillés par région et par année sont quant à eux disponibles dans les bilans annuels du PNA, [consultables en ligne](#).

Bilan détaillé de chaque action et perspectives

Pour chaque action du PNA, un bilan détaillé des mesures mises en œuvre depuis 2019 est présenté ci-dessous. Les perspectives et les pistes d'amélioration sont développées en partie 3 de ce document. En Annexe 3, figurent des tableaux récapitulatifs de la mise en œuvre de chaque action.

Les indicateurs de suiti et de réalisation sont renseignés à la fin de chaque action, et leur état de satisfaction ou leur niveau de mise en œuvre sont définis de la manière suivante :

- ✓ Positif / réalisé
- ✓ Intermédiaire / partiellement réalisé
- ✗ Non réalisé
- ? Inconnu

ACTION 1 : SUIVRE LA RECOLONISATION ET LA RÉPARTITION DE LA LOUTRE D'EUROPE

Objectifs à long terme : Assurer le suivi de la répartition de l'espèce selon des méthodes fiables, homogènes et reproductibles afin de répondre aux demandes des politiques nationales (SNB, SINP, SNAP, etc.), européennes (rapportage Natura 2000) et aux engagements internationaux de la France (CDB, Convention de Berne, etc.).

Bilan à mi-parcours

1) Rendre opérationnels et fonctionnels les outils de transmission, de remontée des données et de leur valorisation

Depuis le lancement du second PNA, les opérateurs régionaux du plan et leurs réseaux de bénévoles ont réalisé des prospections et des suivis réguliers (Figures 2 et 3), à la fois en zone de présence permanente et en zone de recolonisation de l'espèce. **Ces données sont remontées annuellement à la SFEPM pour la réalisation des bilans nationaux.**

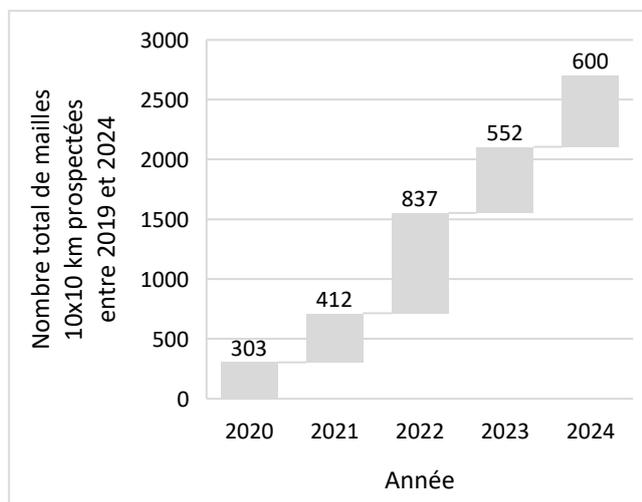


Figure 2 : Graphique cumulé du nombre de mailles 10x10 km prospectées au cours des années

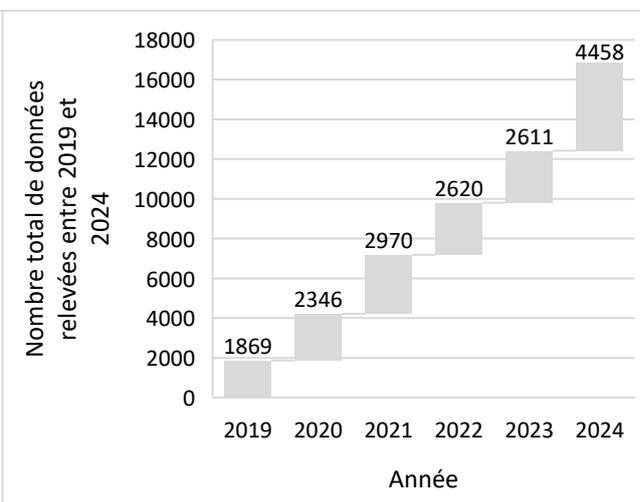


Figure 3 : Graphique cumulé du nombre de données de présence relevées au cours des années

Les données de répartition de l'espèce ont également été transmises pour être valorisées dans le cadre d'une **étude en cours sur la dynamique de recolonisation de la Loutre en France**. Dans le cadre de sa thèse doctorale (2023-2025), Simon Lacombe (CEFE/CNRS) a pour objectifs d'évaluer les facteurs influençant les déplacements et l'installation de la Loutre (habitat, connectivité), d'identifier des corridors potentiels de colonisation et d'évaluer la pertinence de méthodes de suivi alternatives (ADN environnemental et appareils

photo automatiques). Les premiers résultats (Lacombe et al., 2025), centrés sur la dynamique de recolonisation de la Loutre en France, indiquent, à l'échelle nationale, un effet positif de la longueur des cours d'eau sur la probabilité d'occupation de la Loutre, ainsi qu'un léger effet positif de la qualité des ripisylves et de la présence de truites. Au niveau local, un effet très positif de la qualité des ripisylves est noté dans le nord-ouest du pays, ainsi qu'un lien positif entre la distribution de l'espèce et la disponibilité en écrevisses. Dans l'est et le sud-est de la France, il ne semble, en revanche, pas y avoir d'effet de la qualité de l'environnement sur la distribution de la Loutre ce qui pourrait suggérer une certaine adaptabilité de l'espèce en termes d'habitats et de ressources alimentaires.

2) Centraliser les données aux niveaux régional et national, les transmettre au SINP

Les données de présence et d'absence sont centralisées par les opérateurs régionaux du plan ainsi que par les antennes régionales de l'OFB pour leurs propres observations. Elles sont remontées annuellement à la SFPEM par les partenaires du PNA et permettent la **mise à jour des cartes de répartition de la Loutre**, sous couvert de conventions cadre de partenariat avec les fournisseurs de données. Elles sont ensuite **transmises par la SFPEM au SINP national** (transmission des données 2012-2021 fin 2023 et transmission des données 2022-2023 courant 2024). En parallèle, les données du SINP sont également exploitées par la SFPEM afin d'avoir les données les plus exhaustives possibles sur la répartition de l'espèce et d'établir une cohérence entre la base de données du PNA et celle de l'INPN.

Les DREAL veillent à ce que les données récoltées sur fonds public soient versées sur les plateformes des SINP régionaux.

3) Actualiser régulièrement et diffuser la carte de répartition de la Loutre d'Europe en France

A partir des données remontées par les structures en région, une carte de répartition de la Loutre sur le territoire français a été publiée en 2022, sur la période 2012-2021 (Figure 5). Les données récoltées entre 2021 et 2023 ont également été transmises à la SFPEM en **2023**, permettant une nouvelle **mise à jour de la carte dynamique de répartition de la Loutre en France, disponible en ligne** sur le site de [l'Observatoire National des Mammifères](#). La Loutre est par ailleurs l'une des premières espèces de mammifères pour laquelle l'ONM a été fonctionnel.

Une progression de l'aire de répartition de l'espèce est observée depuis le premier plan d'actions (Figure 4) : un mouvement de recolonisation est constaté en particulier au niveau des bassins versants Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie. L'espèce recolonise progressivement l'Occitanie, le sud-est de la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur et ex-région Rhône-Alpes), la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et plus récemment (2022-2023) le département de l'Aube (Grand-Est), visible sur la carte en ligne (Figure 6).

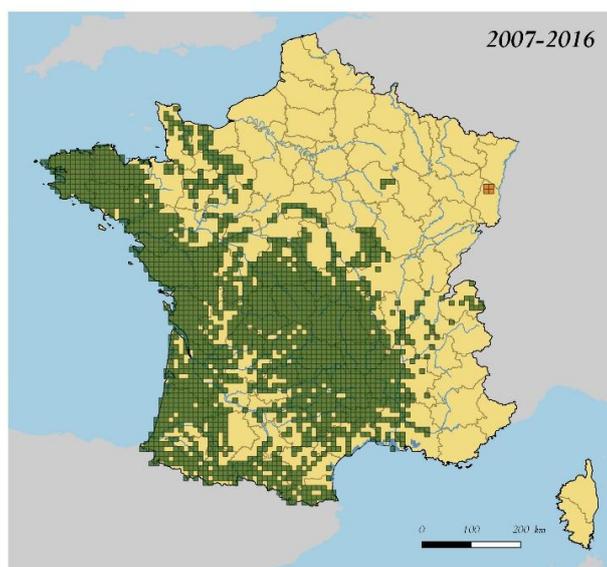


Figure 4 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe en France pour la période 2007-2016 (© SFPEM, 2018)

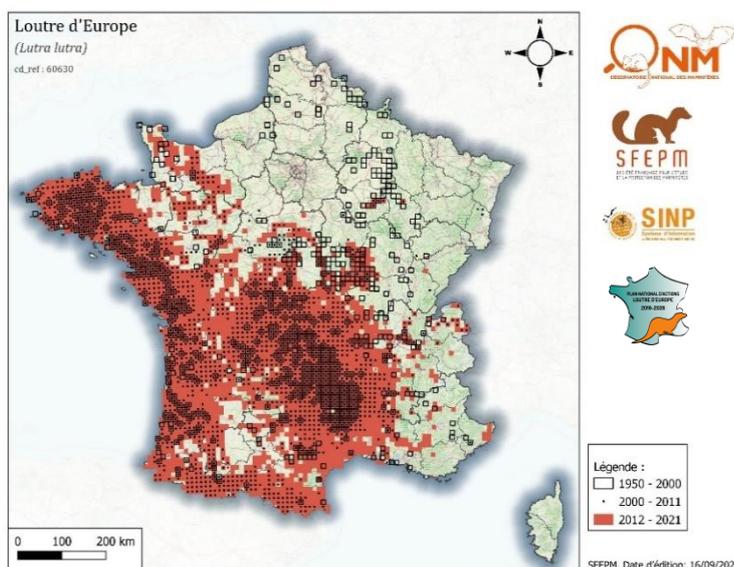


Figure 5 : Carte de l'évolution de la répartition de la Loutre d'Europe entre 1950 et 2021 inclus, à l'échelle 10 x 10 km (© SFPEM, 2022)

Souignons toutefois la fragilité de la dynamique de recolonisation de la Loutre dans certains secteurs. En Normandie notamment, des cours d'eau occupés par le passé, tel que sur le bassin versant de la Vire, ne présentent aujourd'hui plus d'indices de présence.

Au niveau frontalier, dans les Pyrénées, les populations de loutres françaises sont en connexion avec les populations espagnoles du Pays basque à l'ouest, et avec la population catalane à l'est (issue de la réintroduction conduite à la fin des années 1990). Dans les Alpes, l'espèce poursuit lentement son expansion : quelques données très localisées et/ou sporadiques ont été relevées à l'extrême nord de la Haute-Savoie, avec une potentielle connexion avec la population genevoise (Suisse). Au sud, des indices de présence ont à nouveau été découverts fin 2024 dans la vallée de la Roya Bévéra (après une période d'absence d'indices suite à la tempête Alex qui avait dévasté le secteur en 2020), à la frontière avec l'Italie, ce qui peut laisser espérer une progression vers les Alpes italiennes ces prochaines années. Dans le nord-est du territoire, une petite population de loutres est observée depuis 2022 dans la région allemande de la Sarre, à la frontière avec la Moselle. En janvier 2025, un cadavre (victime d'une collision routière) a été découvert à Puttelage-aux-lacs (54) : les analyses génétiques effectuées ont permis de confirmer qu'il s'agissait d'un mâle déjà connu côté allemand, et qui aurait des origines communes avec la lignée génétique du Massif central (encore énigmatique à ce jour). Des individus pourraient ainsi recoloniser le nord-est de la France, encore inoccupé, en provenance de l'Allemagne.

La mise à jour de la carte de répartition en ligne sur l'ONM fait l'objet d'une large communication auprès des partenaires du PNA. Un certain nombre de documents techniques élaborés dans le cadre du plan permettent également d'y accéder grâce à un lien hypertexte.

Depuis 2019, ce sont **504 nouvelles mailles de 10x10 km** (2252 mailles en 2019, 2756 mailles début 2024) qui se sont révélées être positives à la présence de la Loutre sur le territoire français (hors Corse). On note ainsi une **progression de l'aire de répartition de l'espèce de 22,38 % depuis le lancement du second PNA. Elle occupe aujourd'hui 47,9% du territoire français (hors Corse)**. Il est important de souligner que l'absence de mailles positives dans certaines zones peut également être liée à un manque de prospection (notamment dans le sud-ouest ou le centre).

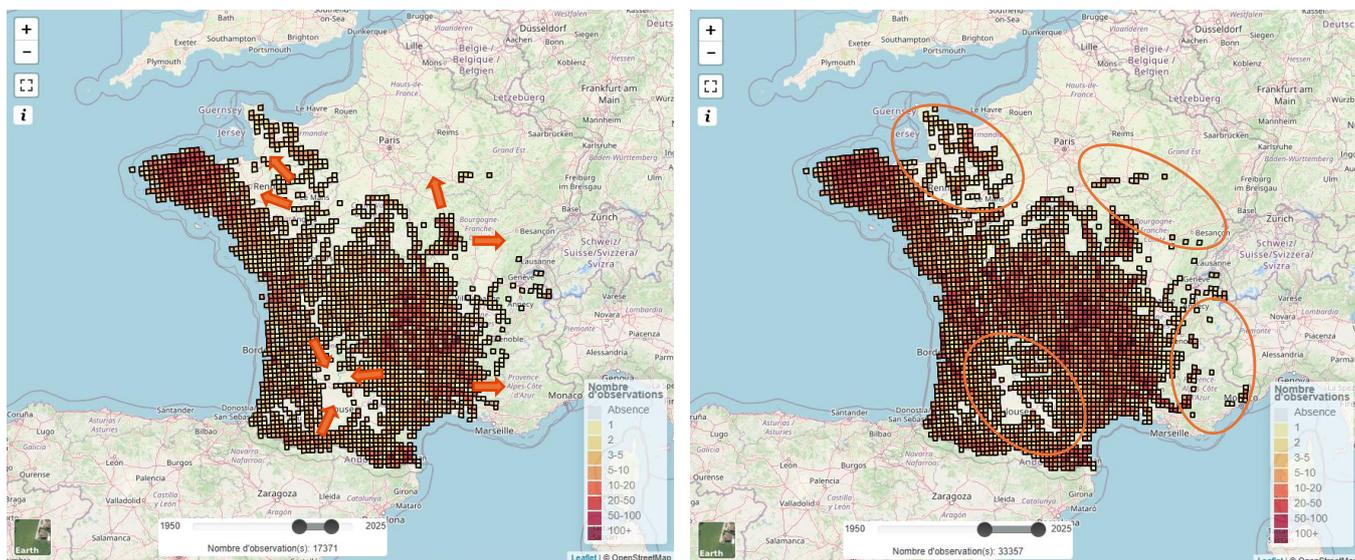


Figure 6 : Cartes montrant l'évolution de la répartition de la Loutre d'Europe depuis le lancement du second PNA, entre 2019 (gauche) et 2024 (droite), à l'échelle de la maille 10 x 10 km (© SFEPM – ONM, 2024)

Des cartes de répartition régionales sont également publiées dans certaines régions, à périodicité plus ou moins régulière.

4) Développer une méthode de détection de la présence de la Loutre d'Europe dans l'aire de recolonisation et améliorer la qualité du suivi

Les bilans annuels du PNA en faveur de la Loutre ont permis de constater que moins de 50 % des prospecteurs en région utilisent le protocole standard de l'UICN, ce dernier n'étant pas adapté aux habitats particuliers (tels que les zones de marais, les estuaires et les littoraux, les zones montagneuses, etc.) et aux fronts de recolonisation de la Loutre. En effet, les indices de présence de la Loutre peuvent être rares et très localisés dans les zones en cours de recolonisation et plus difficiles à détecter dans les habitats particuliers, ce qui accentue le risque de « faux négatif » avec l'utilisation du protocole standard de prospection. Sur la base de ce constat, un **stage** de six mois effectué au sein de la SFEPM a permis d'étudier l'efficacité du protocole de suivi de présence de la Loutre d'Europe sur le territoire français et de proposer des pistes d'amélioration (Ferrand, 2021). Avec l'appui du Groupe Loutre national, composé des opérateurs régionaux du PNA Loutre et d'experts scientifiques, un guide des méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre employés en France et à l'étranger, ainsi qu'un protocole de détection de la Loutre d'Europe en zone de recolonisation ont été publiés en 2024. Ce dernier sera testé par les associations régionales dès 2025 et réajusté, si besoin, durant la seconde moitié du PNA.

De nombreuses formations à la recherche d'indices de présence de la Loutre sont organisées au fil de l'eau en région, en zone de présence de l'espèce mais également dans les régions où elle n'est pas encore détectée.

Conclusion :

La carte actuelle de répartition de la Loutre, grâce à une large remontée de données par les opérateurs régionaux, permet de constater une augmentation de son aire de répartition (504 nouvelles mailles 10 x 10 km positives depuis 2019). Une meilleure connaissance de sa répartition est à souligner suite à la mise en place du premier PNA et grâce à une plus grande mobilisation des différents acteurs. La Loutre recolonise lentement ses anciens territoires en Bourgogne-Franche-Comté, en Occitanie, en ex-région Rhône-Alpes et en région Sud, et des indices de présence ont été observés très récemment dans le Grand-Est. Une progression est observée en Normandie, mais l'espèce semble également avoir disparu de certains cours d'eau qu'elle occupait ces dernières années. Cet exemple montre la fragilité de certaines populations de loutres.

La carte en ligne sur l'ONM permet à tout public de consulter les données de répartition actualisées de la Loutre. Le protocole spécifique aux fronts de recolonisation de la Loutre publié en 2024, destiné à améliorer la probabilité de détection d'indices de présence dans ces zones, sera testé sur le terrain dès 2025. Celui-ci constitue une avancée majeure dans la connaissance du retour de la Loutre sur l'ensemble de ses anciens territoires. Il résulte d'un travail collectif du Groupe Loutre de la SFEPM rendu possible grâce à la coordination nationale du PNA Loutre.

Indicateurs de suivi	Nombre de formations effectuées : au moins 132 (<i>non exhaustif</i>).	✓
	Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation) : au moins 2 780 mailles 10x10 km (<i>non exhaustif</i>).	✓
	Nombre de données remontées et intégrées à la base de données nationale : au moins 16 874 données intégrées à la base de données nationale.	✓
	Réalisation de cartes de répartition régionales : 36 cartes publiées depuis 2019.	✓
Indicateurs de réalisation	Carte de répartition nationale en ligne et actualisée chaque année : carte mise à jour fin 2023 , actualisation annuelle prévue jusqu'à la fin du PNA (avec pérennisation souhaitée à l'issue du PNA).	✓
	Rédaction et mise en œuvre d'un protocole de suivi de l'espèce sur les fronts de recolonisation : publié fin 2024 et premiers tests prévus à compter de 2025 .	✓
	Définition d'une grille d'évaluation des données récoltées pour définir le statut biologique de la Loutre d'Europe sur sa zone de présence régulière : non réalisé .	✗
	Données transmises au SINP : données sur la période 2016-2021 transmises fin 2023 . Données sur la période 2022-2023 transmises courant 2024 .	✓

Perspectives 2025-2028

La remontée des données de répartition au niveau national par les opérateurs régionaux et les correspondants du Groupe Loutre fonctionne bien mais peut s'avérer chronophage. Les opérateurs locaux n'utilisent pas tous le même format de base de données ce qui complexifie le travail de standardisation et de validation des données. **Un format standard a été fourni par la SFPEM** (en adéquation avec le format du SINP national), mais elle n'est pas en mesure d'imposer son utilisation. **L'ajout obligatoire d'un identifiant unique de la donnée** permettrait d'éviter les doublons, simplifierait et consoliderait la procédure de mise à jour de la carte de répartition en ligne de la Loutre. La SFPEM incitera ses partenaires à utiliser l'identifiant unique national (uuid) qui est également requis dans le cadre du SINP national.

Une actualisation annuelle de la carte de répartition en ligne est prévue jusqu'à la fin du PNA. Les données de répartition de la Loutre au niveau national seront également mises à disposition en téléchargement sur l'ONM (sous un format SIG comprenant les mailles 10x10 km positives et négatives, avec l'année de la dernière mention). Cela permettra ainsi aux services de l'état, aux collectivités territoriales, aux gestionnaires d'espaces naturels, aux associations de protection de la nature et aux différents acteurs socio-professionnels (notamment aux bureaux d'étude qui en font régulièrement la demande) d'exploiter les données dans des documents techniques, scientifiques ou réglementaires (prise en compte de la Loutre dans les politiques publiques : études d'impact ou d'incidence, etc.). Afin de représenter les données de présence de l'espèce de manière pertinente et en lien avec son milieu de vie (mise en avant des corridors de déplacement), mais aussi afin de diversifier les modes de représentation des données, **la publication d'une carte de répartition nationale de la Loutre à l'échelle d'une aire hydrographique (à déterminer) est prévue pour la seconde moitié du PNA. Une carte de répartition de l'espèce en 2028, ainsi qu'une carte présentant l'évolution de sa répartition entre 2019 et 2028 sont également prévues pour la fin du PNA.**

Il existe de nombreuses disparités dans les pressions de prospection entre les régions. Elles sont liées aux spécificités des milieux prospectés, aux éventuelles difficultés d'accès aux cours d'eau, au temps de prospection alloué aux salariés et aux bénévoles, au montant des financements accordés, à la densité des populations de loutres, etc. Afin de prendre en compte ces contraintes, **une adaptation du protocole de détection de la Loutre d'Europe aux fronts de recolonisation a été publié fin 2024.** Ce protocole propose différents niveaux d'adaptation possibles. **Il est prévu de le tester dans les différentes régions dès 2025 afin d'évaluer sa pertinence et de proposer des réajustements si cela s'avère nécessaire.**

La définition de la « **grille d'évaluation des données récoltées pour définir le statut biologique de la Loutre d'Europe sur sa zone de présence régulière** » devra être mieux précisée. Il serait au préalable nécessaire de définir ce que sont les différents statuts biologiques (présence permanente, localisée ou sporadique, reproduction au sein de la population, etc.) et l'échelle d'application (maille, bassin versant ?). Les données de terrain permettant de renseigner ces statuts sont actuellement compliquées à obtenir.

De manière générale, les prospections devront être poursuivies dans toutes les régions pour suivre l'évolution des populations de loutres aux différentes échelles. Sa présence devra pouvoir être détectée le plus rapidement possible dans les nouveaux territoires, en particulier les régions dans lesquelles elle est totalement absente (Ile-de-France, Hauts-de-France), afin d'éviter l'impact des activités anthropiques sur ces nouvelles populations fragiles et de pouvoir prendre en compte la Loutre dans les politiques locales.

ACTION 2 : RECENSER LES CAS DE MORTALITÉ, ASSURER UN SUIVI SANITAIRE ET ÉCOTOXICOLOGIQUE DES POPULATIONS, VALORISER LES SPÉCIMENS DE LOUTRES D'EUROPE TROUVÉES MORTES

Objectifs à long terme : Mieux comprendre les causes de mortalité de la Loutre d'Europe, surveiller l'évolution des principaux facteurs et notamment la part liée aux facteurs anthropiques.

Bilan à mi-parcours

1) Dresser un bilan annuel des cas de mortalité de loutres d'Europe et de leur localisation

Les partenaires du PNA Loutre en région collectent et centralisent les données de mortalité au sein de leur base de données régionale. Il s'agit d'identifier les points noirs de mortalité routière et d'éventuelles épizooties pouvant toucher l'espèce (les cadavres étant toutefois plus difficiles à retrouver). **Ces données sont remontées annuellement à la SFEPM.** Dans certains territoires, elles sont également transmises au SINP régional. **Depuis le lancement du PNA, un total de 527 cadavres a été recensé au niveau national (Figure 7), dont 67 hors routes (Figure 8).**

Une augmentation du nombre de cadavres recensés par les structures en région est observée depuis 2019. La baisse observée en 2021 sur les routes peut éventuellement s'expliquer par le confinement lié à la Covid-19, avec une probable diminution de la circulation routière et des déplacements des agents de terrain. La raison de l'augmentation générale du nombre de cadavres observés annuellement est difficile à expliquer. Elle peut être liée à la densification des populations déjà présentes dans les territoires et à l'augmentation de l'aire de répartition de l'espèce. Il pourrait également s'agir d'un meilleur recensement des cas de mortalité dans les zones de présence permanente de la Loutre et sur ses fronts de recolonisation, notamment grâce à la mise en place progressive des réseaux d'observateurs locaux dans le cadre de la déclinaison du plan en région.

Le nombre de cadavres découverts « hors routes » (Figure 8) demeure faible au cours du temps, ce qui pourrait s'expliquer par la difficulté, et donc la faible probabilité, de les découvrir dans ces conditions. En revanche, l'augmentation observée en 2021 n'est pas cohérente avec la diminution des cas de collisions routières, ce qui reste difficile à expliquer.

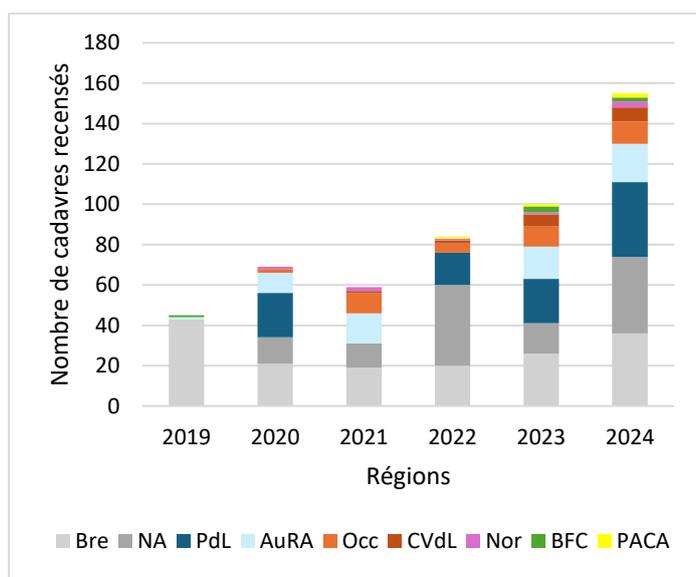


Figure 7 : Nombre de cadavres de Loutre d'Europe recensés par région et par an

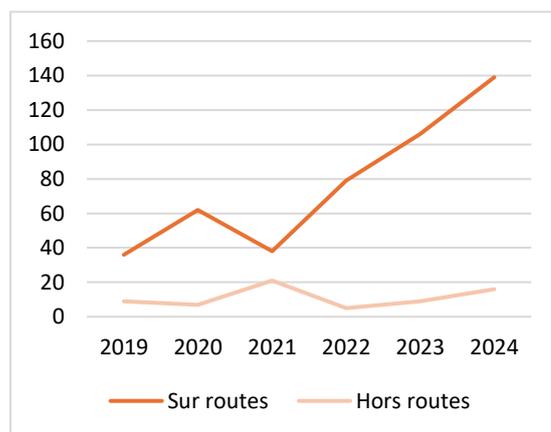


Figure 8 : Nombre de cadavres de Loutre d'Europe recensés entre 2019 et 2024, sur routes et hors routes

2) Faire fonctionner le réseau de collecte et de valorisation des cadavres (mettre en place le réseau, obtenir les dérogations, etc.)

La mise en place dans les régions de réseaux de collecte des cadavres de Loutre permet de mieux suivre leur mortalité, leur état de santé mais également leurs populations.

Ce réseau est en place dans certaines régions (Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Normandie) et en cours de construction en Auvergne Rhône-Alpes et en Centre-Val de Loire. Les services de l'OFB qui bénéficient, au niveau national, d'une autorisation de transporter des cadavres de loutres interviennent également dans toutes les régions. Ils les collectent essentiellement lorsque la cause de la mort ne semble pas évidente (hors collisions routières), pour qu'ils soient ensuite pris en charge par le réseau SAGIR. Quelle que soit la cause de la mort, ils réalisent également des prélèvements à des fins d'analyses

génétiques sur un certain nombre de cadavres, qui pourront être valorisés dans le cadre d'une future étude sur les populations de loutres en France, en lien avec le PNA.

En 2018, une première étude génétique (Pigneur *et al.*) a pu mettre en évidence l'existence de six groupes génétiques distincts chez la Loutre d'Europe en France. Il a été jugé nécessaire de poursuivre la collecte de prélèvements génétiques dans le but d'obtenir des informations complémentaires sur la dynamique des populations de Loutre en France (meilleure compréhension de la provenance des individus dans les nouvelles zones colonisées, détection d'éventuels obstacles à leur expansion), avant que celles-ci ne soient trop mélangées. Ces études permettent également de connaître leur structure (classes d'âge, sexe-ratio). Grâce à un financement obtenu auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la SFPEM a ainsi pu constituer des **kits de prélèvements d'échantillons de tissus sur les cadavres de loutres**. En parallèle, un [manuel d'instructions pour les collecteurs de terrain](#) ainsi qu'un [protocole de réalisation d'un prélèvement génétique sur spécimen de loutre trouvée morte](#) ont été rédigés. Ces kits et ces guides ont été distribués aux associations disposant des autorisations réglementaires pour la collecte, le transport et le stockage de spécimens de Loutre d'Europe. De nouveaux kits pourront être distribués, à la demande des structures locales, jusqu'à épuisement des stocks. Les échantillons prélevés sur les cadavres sont transférés par lots à la SFPEM, où ils sont centralisés pour être vérifiés. La SFPEM a au préalable sollicité la DDT du Cher pour bénéficier d'une autorisation pour « récupérer, détenir et transporter les échantillons de loutres ». Ces derniers sont dans un premier temps **envoyés pour analyse génétique au laboratoire de génétique de la conservation de l'Université de Liège (GeCoLAB)**, dans le cadre du suivi de la dynamique des populations de loutres sur le territoire national. Un premier envoi a été effectué début 2024.

Des études génétiques sont également menées au niveau local : étude de la fragmentation, de la diversité génétique, de la densité, de la mobilité, du sexe-ratio et de l'origine des populations de loutres sur les bassins versants de l'Hérault et de l'Orb (CIRAD, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, GeCoLAB, EPTB Fleuve Hérault), détection de la Loutre via la méthode d'ADN environnemental dans l'Hérault (projet Otter Connect, thèse de Simon Lacombe), étude du régime alimentaire de la Loutre (GRIFS - Pyrénées-Atlantiques) ; études des densités de populations, du taux d'apparement ou encore de la diversité génétique sur le bassin versant de la Lieue de Grève (Communauté Lanion Trégor - Côtes d'Armor), sur le bassin versant de l'Orne (GMN et CPIE des Collines normandes – Orne et Calvados) et dans le PNR des Landes de Gascogne. Les résultats ne sont pas encore tous publiés. Il est possible que d'autres études génétiques soient réalisées localement sans que le PNA n'en ait connaissance à ce jour.

Entre 2019 et 2024, un total de **740 échantillons** biologiques collectés par différentes associations naturalistes, collectivités territoriales et organismes publics ont été transmis au GeCoLAB. Les deux tiers de ces échantillons sont constitués d'épreintes, dont la moitié environ n'a pas pu être exploitée en raison de leur mauvaise qualité (fraîcheur des épreintes, dégradation avec le temps, etc.). Le tiers restant correspond à des prélèvements de tissus (via les kits de prélèvements distribués en région) qui font l'objet d'études spécifiques en cours ou à venir (cf. « Perspectives 2025-2028 »).

Depuis 2019, au moins **162 cadavres de Loutre ont été collectés au niveau national**. L'ensemble des cadavres recensés ne sont pas tous collectés en raison d'un manque de moyens (mise en place de réseaux de collecte autorisés, capacité de stockage, existence d'une structure en capacité de réaliser des autopsies, etc.).

Au moins 151 autopsies ont pu être réalisées (incluant des cadavres collectés et congelés avant 2019). Des sessions d'autopsies ont été organisées par le Groupe Mammalogique Breton (en partenariat avec Océanopolis et l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes – Oniris), le Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (en partenariat avec le GRIFS et le GMHL), le Groupe Mammalogique d'Auvergne (en partenariat avec le Musée Henry Lecoq de Clermont-Ferrand), ainsi que des laboratoires départementaux d'analyses. Il n'existe pour le moment pas suffisamment de structures pouvant réaliser des autopsies dans l'ensemble des régions. A l'occasion des sessions d'autopsies, **des échantillons d'organes ont systématiquement été prélevés à des fins d'analyses génétiques et/ou sanitaires (déjà réalisées ou à venir), ou ont été conservés pour les mettre à disposition d'éventuelles études anatomiques et physiologiques**.

Les résultats des autopsies réalisées entre 2019 et 2024 révèlent en moyenne **80 % de cas de collisions routières**, quelques cas de **collisions fluviales**, de traumatismes avec infections suite à des **morsures** (congénères ou chiens) et de **maladies chroniques** cachectisantes, ainsi que plusieurs suspicions d'**intoxication aux anticoagulants** sans certitude que cela ait entraîné la mort des individus. Dans quelques cas, la cause de la mort n'a pu être déterminée. L'observation de **kystes sur les canaux déférents de plusieurs mâles** est également à noter, possiblement liés à des **perturbateurs endocriniens** et/ou à des facteurs génétiques.

Des échantillons de foie issus d'autopsies de loutres réalisées en France ont également été transmis par le GMB pour une valorisation dans le cadre du **Life Apex**, programme qui avait notamment pour objectif d'évaluer la présence de polluants dans l'environnement via l'étude des grands prédateurs. Les résultats des analyses ont montré que, parmi tous les prédateurs étudiés, la concentration en polluants (pesticides, PFAS, etc.) chez la Loutre d'Europe était la plus élevée (Gkotsis *et al.*, 2022). Une étude (Talancieux, 2021) menée en France sur les bassins versants de l'Hérault et de l'Orb s'est intéressée à la composition des épreintes. Elle a révélé des **taux élevés de micropolluants organiques** (notamment de PCB) ainsi que d'**éléments-traces métalliques** comme le plomb et l'arsenic, à des niveaux de concentration préoccupants, voire critiques. L'accumulation de ces polluants pourrait avoir un impact sur la reproduction des individus ou sur leur espérance de vie et impacter ainsi la dynamique de recolonisation de l'espèce. Des études complémentaires et sur le long terme doivent cependant pouvoir être menées pour confirmer ces impacts. Ces recherches confirment le rôle de la Loutre en tant qu'**espèce sentinelle**, révélatrice de la qualité des écosystèmes aquatiques.

L'ANSES, ONIRIS (Nantes), le CNRS et le MNHN réalisent actuellement une étude financée par le PNR de Brière sur l'analyse des classes d'âge et des adaptations morphométriques de la Loutre au milieu aquatique, ainsi que sur les pathogènes impactant le plus les populations de Loutre et ceux responsables de zoonoses.

Un **groupe de travail national** a été mis en place par la SFEPM sur la thématique « **Loutre et éco-toxicologie** » avec pour objectif d'établir des recommandations pour de futures études toxicologiques permettant d'évaluer les facteurs impactant la bonne santé des populations de Loutre d'Europe. Les membres du groupe de travail ont décidé de l'étendre à une thématique plus générale englobant **tout type de risque sanitaire (éco-toxicologie, parasitologie, pathologies bactériennes ou virales, etc.)**. La thématique concerne désormais les « **facteurs sanitaires impactant la Loutre d'Europe** ». La docteure vétérinaire **Marine Renard** a réalisé un stage encadré par le GMB, dans le cadre d'un Diplôme Inter-Ecoles Santé de la Faune Sauvage non captive et en lien avec ce groupe de travail. Ce stage a permis d'analyser, à partir des ressources bibliographiques, les risques sanitaires liés à la Loutre d'Europe (« **Contribution à l'analyse des risques sanitaires pour la Loutre d'Europe en France (2023)** »). Sur la base de ce travail, **le protocole de valorisation des spécimens de Loutre découverts morts élaboré lors du premier PNA a été mis à jour avec l'ajout de mesures et de relevés complémentaires préconisés lors des autopsies**. Il a fait l'objet d'une première mise en application lors de deux sessions d'autopsies organisées fin 2024 dans le cadre du PNA, et sera diffusé courant 2025. **Une base de données recensant les échantillons biologiques stockés par diverses structures est également en cours de création au niveau de la SFEPM** afin de centraliser ces informations ainsi que les diverses études en cours. Cela facilitera l'identification des organismes détenant des échantillons par des chercheurs et leur mise en relation.

3) Assurer la remontée des données de mortalité locales pour une centralisation nationale

Les données de mortalité collectées par les partenaires régionaux du PNA sont **remontées à la SFEPM de manière annuelle afin de les centraliser avant d'être restituées via la carte en ligne (Figure 9) disponible sur l'Observatoire National des Mammifères, onglet Mortalité** » :

<http://observatoire-mammiferes.fr/atlas/espece/60630>

Les cadavres sont le plus souvent recensés au niveau des bastions historiques des populations (façade atlantique et Massif central), probablement en lien avec des effectifs plus élevés. Cependant, un contexte routier plus accidentogène (trafic plus important, pas de possibilité d'aménager des routes en zones de marais par exemple, davantage d'ouvrages problématiques, etc.) dans ces secteurs, ainsi qu'un manque de remontée des signalements par les agents de terrain et les observateurs dans les zones en cours de

recolonisation (manque de formation à la reconnaissance de l'espèce ?) sont autant d'hypothèses plausibles. Dans les secteurs en voie de recolonisation, une compétition moindre entre les individus et donc des déplacements moins importants à la recherche de nouveaux territoires peuvent également expliquer la faible proportion de collisions qui y est observée. Il est à ce stade encore difficile de déterminer avec certitude les facteurs influençant la répartition des cas de mortalités.

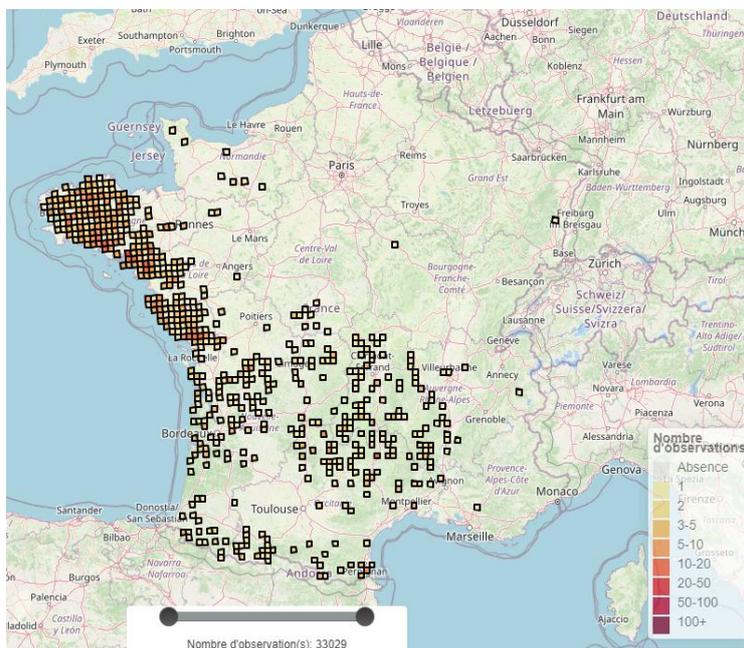


Figure 9 : Carte en ligne des cas de mortalité de Loutre d'Europe en France entre 1950 et 2024 (© ONM, 2024)

4) Faire vivre et animer la convention avec l'OFB (réseau SAGIR)

Dans le cadre du premier PNA en faveur de la Loutre (2010-2015), l'établissement d'une convention de collaboration entre l'OFB et la SFPEM pour une prise en charge systématique par le réseau SAGIR des autopsies des individus morts hors cas de collision routière avait été évoqué. Ces échanges n'ont pas encore eu lieu dans le cadre du deuxième plan d'actions. Cependant, le réseau SAGIR prend en charge un certain nombre de cadavres de loutres. Les résultats des autopsies sont désormais transmis à la SFPEM.

5) Gérer la banque de données biologiques conservées au MNHN

Une convention de partenariat a été signée entre la SFPEM et le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris pour la conservation d'une banque de prélèvements génétiques mise à disposition de la communauté scientifique pour de futures études scientifiques sur les populations de loutres. Les échantillons prélevés en région et transmis à la SFPEM (voir « Faire fonctionner le réseau de collecte et d'analyse des cadavres » ci-dessus) sont tracés dans une base de données dédiée. A l'issue de l'étude en cours au sein du laboratoire de génétique de la conservation de l'Université de Liège (GeCoLAB), auquel les échantillons génétiques sont actuellement transmis, ces derniers seront transférés au MNHN pour y être stockés.

Conclusion :

Les collisions routières représentent toujours la principale cause de mortalité chez la Loutre. Toutefois, leur proportion demeure difficile à évaluer. Le recensement des cadavres permet d'identifier les points noirs de collisions routières sur lesquels devront se focaliser les actions de restauration des continuités écologiques. La mise en place et la distribution de kits de prélèvements a également permis de faciliter la collecte d'échantillons à des fins d'analyses génétiques par les opérateurs régionaux. La valorisation des cadavres, dans la majorité des cas issus de collisions routières, contribue à diverses études (sanitaires, anatomiques, physiologiques, etc.). Les travaux du groupe de travail devront aboutir à des recommandations pour la réalisation d'études sanitaires (éco-toxicologiques et pathologiques) qui permettront, selon les moyens disponibles, d'aller plus loin dans la valorisation de ces cadavres et la compréhension des facteurs impactant les populations de loutres, dans un but de conservation à long terme de l'espèce et des autres espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

Indicateurs de suivi	Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes) : au moins 527 sur routes et 67 hors routes (non exhaustif) depuis 2019.	✓
	Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons : au moins 7 .	✓
	Nombre de cadavres collectés : au moins 162 (non exhaustif) depuis 2019.	✓
	Nombre d'autopsies réalisées : au moins 151 (non exhaustif), incluant des cadavres collectés avant 2019.	✓
	Nombre d'échantillons prélevés, conservés et utilisés : au moins 740 prélevés et conservés au GeCoLAB, en partie utilisés pour des études locales (non exhaustif).	✓
Indicateurs de réalisation	Mise en ligne de la carte relative aux cas de mortalité actualisée chaque année : carte mise à jour fin 2023 , actualisation annuelle prévue jusqu'à la fin du PNA (avec pérennisation souhaitée à l'issue du PNA).	✓
	Système de collecte des cadavres et des prélèvements fonctionnel sur le plan administratif et permettant la remontée rapide des prélèvements et des analyses : disparités régionales au niveau de la mise en place de réseaux, transmission de kits de prélèvements aux détenteurs de dérogation depuis 2022 par la SFEPM.	✓
	Banque de prélèvements de tissus en place au MNHN : convention signée , pas encore d'échantillons stockés au MNHN.	✓
	Base de données biologiques opérationnelle : en cours d'élaboration .	✓
	Nombre de publications scientifiques réalisées : aucune .	✗

Perspectives 2025-2028

La **poursuite de la collecte d'échantillons génétiques se fera grâce aux kits de prélèvement distribués** dans le cadre du PNA, afin d'avoir une idée plus précise de la dynamique des populations actuelles et **d'évaluer le statut biologique de l'espèce** (lien avec l'action 1). Les prélèvements génétiques sur cadavres de Loutre sont actuellement centralisés au laboratoire de génétique de la conservation de l'Université de Liège pour une étude en cours. A l'issue de cette étude, ils seront transmis au MNHN, avec lequel une convention de partenariat a été signée. **Les échantillons constitueront une banque de prélèvements qui sera mise à disposition de la communauté scientifique.**

Le groupe de travail national sur les « Facteurs sanitaires impactant la Loutre d'Europe » prévoit la rédaction de recommandations pour des suivis sanitaires (éco-toxicologie, pathologies, etc.) chez la Loutre d'Europe. Un document sur les différents types d'analyses recommandées en fonction des lésions observées et des objectifs des travaux de recherche pourra être élaboré. En effet, il existe une réelle nécessité de réaliser des études toxicologiques plus poussées de façon à évaluer l'impact, à terme, des divers polluants et des effets cocktails sur l'état de conservation des populations de loutres. Cela pourrait mettre en évidence la persistance de certains produits à des niveaux préoccupants, y compris de substances aujourd'hui interdites. De nouvelles sources de financement devront pouvoir être mobilisées pour poursuivre, voire multiplier, les autopsies et les analyses.

Un fichier centralisé des collections d'échantillons biologiques est en cours de création. Il permettra de recenser les structures qui stockent des prélèvements d'organes après autopsie (écoles vétérinaires, laboratoires, centres de soins, APN, etc.) et les prélèvements disponibles. Ce fichier pourra être complété par des informations sur les études prévues ou en cours : leurs objectifs, les structures de recherche impliquées, leurs partenaires, les sources de financements, etc.

L'ANSES, ONIRIS (Nantes), le CNRS et le MNHN réalisent actuellement une étude financée par le PNR de Brière sur l'analyse des classes d'âge et des adaptations morphométriques de la Loutre au milieu aquatique, ainsi que sur les pathogènes impactant le plus les populations de Loutre et ceux responsables de zoonoses.

Une thèse vétérinaire visant à décrire les causes de mortalité de la Loutre et du Castor d'Europe et à établir leur fréquence relative et leur distribution spatio-temporelle a débuté (Alexandre Robisson-

Barthélemy – ENVT). L'objectif est de recenser les principales menaces pour ces espèces. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'OFB à partir de la base de données du réseau SAGIR, et en lien avec le groupe de travail « Facteurs sanitaires impactant la Loutre d'Europe » du PNA Loutre.

Le manque de moyens (humains et financiers) rend difficile la valorisation des cadavres de loutres. Les réseaux de collecte ne sont pas déployés dans toutes les régions. La difficulté de stocker des cadavres de loutres constitue également un frein au suivi sanitaire de l'espèce. Il convient donc **d'encourager la mise en place de réseaux de collecte dans les régions concernées**, en les incitant notamment à inclure ce type d'actions dans leurs demandes de financements régionales, au moins pour la collecte d'échantillons génétiques. **Les coordonnées des coordinateurs des réseaux de collecte, bénéficiaires d'une dérogation pour « la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées dans le milieu naturel » effective pour la Loutre, seront répertoriées sur le site du PNA.** Il sera proposé aux DREAL de faire de même sur leur site internet. L'objectif est de pouvoir collecter des échantillons ou des cadavres dans des délais permettant de les valoriser, selon une procédure juridiquement et techniquement solide.

Afin d'assurer *a minima* la réalisation d'autopsies des cadavres de spécimens retrouvés hors des routes, le PNA Loutre prévoit la signature d'une convention avec le réseau SAGIR pour décrire l'implication des différents partenaires et les procédures de transmission des informations au PNA.

Enfin, la Loutre étant une espèce sentinelle, une réflexion pourrait être menée avec le ministère en charge de l'Écologie et l'OFB pour intégrer les travaux sur la Loutre dans l'action 1 de la fiche-mesure 29 « Intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires » de la Stratégie Nationale Biodiversité à l'horizon 2030.

ACTION 3 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ D'ORIGINE ANTHROPIQUE DE LA LOUTRE D'EUROPE

Objectifs à long terme : Diminuer la mortalité d'origine anthropique de façon à la rendre « compatible » avec les capacités démographiques de l'espèce et pour qu'elle ne soit plus un frein à son expansion.

Cette action repose essentiellement sur des opérations menées en région.

Bilan à mi-parcours

1) Résorber le plus grand nombre possible de « points noirs » routiers

Le maintien et le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau constituent une action prioritaire du PNA dans la mesure où les collisions routières représentent la première cause de mortalité pour la Loutre. L'évaluation de la dangerosité des ouvrages d'art est réalisée par les partenaires du PNA Loutre en région. **Près de 6 851 ouvrages ont ainsi été évalués depuis 2019** (selon les remontées à la SFPEM, ce nombre n'étant sans doute pas exhaustif). Les bureaux d'étude ainsi que les associations de protection de la nature, et parmi elles les opérateurs régionaux du PNA, conseillent et assistent les gestionnaires d'ouvrages pour l'aménagement de passages à loutres tels que des banquettes, des encorbellements ou des buses sèches. Depuis le lancement du second PNA, **au moins 296 aménagements ont pu être réalisés** grâce à ces conseils (non exhaustif). **Les données disponibles actuellement ne permettent pas d'évaluer le taux d'ouvrages aménagés lorsque le diagnostic le préconisait.** Le suivi de certains de ces aménagements par les gestionnaires d'ouvrages et les associations de protection de la nature, généralement réalisé à l'aide d'appareils photos automatiques, permet de vérifier leur efficacité. Des travaux peuvent éventuellement être préconisés dans le cas contraire.

2) Faire appliquer à l'échelle nationale la réglementation relative aux espèces protégées (aménagements, etc.) et à la police de la chasse (tir, piégeage, etc.)

D'autres causes de mortalité, moins fréquentes mais susceptibles d'impacter des populations fragiles, doivent cependant être prises en considération pour préserver l'espèce. Cela passe par l'application de la réglementation liée au piégeage des ESOD, de la sensibilisation et de la formation de différents acteurs.

La SFPEM, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB et le GRIFS ont **mis à jour la [note de recommandations pour la prise en compte de la présence de la Loutre d'Europe dans les arrêtés préfectoraux d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants](#)**, en ajoutant des préconisations pour le Castor d'Europe et en rappelant la réglementation liée au Vison d'Europe (arrêté ministériel du 02/09/2016). Cette note prend en considération les dernières données de répartition des trois espèces, ainsi que leurs caractéristiques biologiques et écologiques et leurs capacités de déplacement. Le document a été diffusé aux DREAL et aux DDT(M). Depuis le lancement du PNA, **en moyenne 58,9 % des départements concernés par la présence de la Loutre en France prennent un arrêté préfectoral annuel interdisant les pièges tuants jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence de l'espèce**. Ce pourcentage repose sur les données remontées au PNA. La diffusion de cette note a permis de sensibiliser à nouveau les DDT(M) à **l'obligation de prendre cet arrêté annuellement**, en se basant sur l'actualisation de l'aire de présence de l'espèce. Il est à noter que lorsqu'un département est entièrement inclus dans l'aire de répartition du Vison d'Europe, défini dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 02/09/2016, la prise d'un arrêté préfectoral en lien avec la présence de la Loutre d'Europe n'est pas obligatoire d'un point de vue réglementaire. Dans les bilans annuels du PNA Loutre de 2019 à 2022, l'indicateur sur le pourcentage de département ayant pris cet arrêté ne prenait pas en considération cette situation. Cette donnée n'est donc pas fiable. La diffusion de cette nouvelle note, ainsi que les journées de sensibilisation et de formation organisées localement à destination des chasseurs et des piégeurs chaque année, devraient en tout état de cause permettre d'améliorer le respect de cette réglementation.

La prise en compte de la Loutre dans les stratégies et les projets d'aménagement est essentielle pour la conservation de l'espèce. Les services instructeurs de demandes d'autorisations ou saisis pour avis connaissent en général de mieux en mieux les enjeux liés à l'espèce. **Il est toutefois difficile d'évaluer cette prise en compte dans les études d'impacts, les évaluations d'incidence Loi sur l'eau, les dérogations espèces protégées, etc.** Les chiffres indiqués pour renseigner l'indicateur « nombre d'études d'impact prenant en compte la Loutre » sont ainsi nettement sous-estimés.

3) Sensibiliser le public à la Loutre d'Europe pour réduire les risques de mortalité accidentelle

A l'instar de ce qui existe déjà dans d'autres pays, **des panneaux de signalisation routière commencent à être installés sur certaines routes au niveau d'ouvrages d'art ne pouvant être aménagés, afin de sensibiliser le grand public au risque accru de collisions lors de traversées éventuelles de loutres**. La mise en place de tels outils de signalisation étant dépendante de la volonté des collectivités territoriales et du respect de la réglementation liée à la signalisation routière, cette méthode de sensibilisation est encore très peu appliquée. Ce type de signalisation a par exemple été installé par le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques (64) sur la commune de Saint-Jean-de-Luz (Image 1) ou par la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer (22) sur la commune de Lamballe-Armor (Image 2).



Image 1 : Panneau lumineux installé sur la commune de St-Jean-de-Luz (64) © B. Lapègue



Image 2 : Panneau de signalisation installé sur la commune de Lamballe-Armor (22) © M. Le Charpentier

Les opérateurs régionaux effectuent ponctuellement des démarches de **sensibilisation aux risques de dérangements ou de destructions involontaires de plusieurs catégories d'acteurs socio-professionnels** : chasseurs et piégeurs, pisciculteurs et professionnels de la pêche, services de l'Etat, gestionnaires de rives

ou de barrages, services routiers et gestionnaires d'ouvrages, pratiquants de sports de loisirs (canoë, randonnée), etc.

Des formations sont notamment organisées à destination des moniteurs départementaux de canoë-kayak afin qu'ils limitent le dérangement de la Loutre. La Fédération Française de Canoë-Kayak est membre du COPIL depuis le premier PNA. Bien qu'elle n'ait pas participé aux COPIL annuels dans le cadre du second PNA, elle demeure informée des diverses actualités du plan.

A ce jour, aucune enquête n'a encore été réalisée auprès des pêcheurs afin de recenser les **cas de mortalité de loutres dus aux noyades dans les engins de pêche**. Aucun cas n'a par ailleurs été remonté spontanément en région. Les risques devront être évalués avant la fin du PNA pour déterminer si la mise en place de systèmes empêchant les loutres de pénétrer dans les nasses de pêche s'avère nécessaire.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des loutres en détresse par les centres de soins disposant des installations nécessaires à leur réhabilitation, la SFEPM a établi en 2019 un partenariat avec la société *Gifts for Change*. La commercialisation d'un bracelet éco-responsable à l'effigie de la Loutre d'Europe a permis de récolter un euro sur le prix de vente de chaque bracelet, le montant ainsi obtenu étant reversé chaque année à l'un de ces centres de soins. Ainsi, entre 2020 et 2023, **deux centres de soins (Panse-Bêtes et le centre de soins de la faune sauvage de Tonneins) ont pu bénéficier de financements pour la réfection des enclos de réhabilitation des loutres** et pour l'achat de nourriture. **Depuis 2019, 9 individus ont pu être soignés et relâchés dans le milieu naturel.**

La **création d'un groupe de travail** sur cette thématique en 2023 a également permis d'échanger sur les méthodes et les conditions de relâcher des loutres après leur réhabilitation dans les centres de soins. Les travaux ont abouti à la **rédaction d'un [guide de cadrage de la procédure de relâcher](#), ainsi que d'une [note à destination du grand public](#) indiquant la marche à suivre et les personnes à contacter en cas de découverte d'une loutre en détresse**. Il est à noter que le relâcher d'un individu sur son lieu de capture peut être difficile à mettre en œuvre par les centres de soins, les loutres recueillies provenant parfois d'un site situé à plusieurs centaines de kilomètres. Seuls trois centres de soins disposent à ce jour des équipements pour réhabiliter des loutres d'Europe en France : le centre de soins de Tonneins (Nouvelle-Aquitaine), le centre de soins de la LPO d'Audenge (Nouvelle-Aquitaine) et Panse-Bêtes (Auvergne-Rhône-Alpes), ce dernier étant temporairement fermé pour une durée indéterminée. Un plus grand nombre (limité toutefois) de centres en capacité de réhabiliter des loutres ainsi qu'une meilleure répartition de ces structures sur le territoire national permettraient de faciliter la prise en charge des spécimens en détresse et de simplifier les procédures de transport et de relâcher.

Conclusion : De nombreux diagnostics d'ouvrages d'art et des aménagements en faveur de la Loutre ont été réalisés en région afin de limiter les risques de collisions routières, dans la continuité du premier PNA. La Loutre, grâce à son fort capital sympathie et à la politique PNA dont elle bénéficie, constitue un levier crucial pour faire comprendre aux aménageurs (collectivités, autoroutiers, etc.) la nécessité de mettre en place des mesures pour le rétablissement des continuités écologiques. Elle profite également des aménagements réalisés dans le Sud-Ouest du territoire dans le cadre du PNA en faveur du Vison d'Europe (2021-2031). La diffusion d'une nouvelle note de recommandations pour la prise en compte de la présence de la Loutre d'Europe dans les arrêtés préfectoraux d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants devrait permettre de réduire les risques de mortalités accidentelles de spécimens lors des campagnes de piégeage. Les mesures pour réduire les risques de perturbation et de mortalité accidentelle des loutres dans les territoires se multiplient. L'espèce est de mieux en mieux prise en compte, même si des marges de progrès persistent encore. Le PNA est désormais considéré comme un partenaire par les centres de soins de la faune sauvage dans les procédures de prise en charge et de réhabilitation des loutres en détresse.

Indicateurs de suivi	Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce : inconnu .	?
	Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers (particuliers et professionnels) : au moins 101 au total , auprès des chasseurs / piégeurs, des pisciculteurs et professionnels de la	✓

	pêche, des services de l'Etat, des gestionnaires de rives et de barrages, des services routiers et des gestionnaires d'ouvrages, des pratiquants de sports de nature.	
	Nombre d'ouvrages évalués : au moins 6 851 .	✓
	Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe : au moins 296 .	✓
	Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe : au moins 31 (nettement sous-évalué).	✓
	Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés : inconnu .	?
Indicateurs de réalisation	Pourcentage de points noirs routiers traités / identifiés : inconnu .	?
	Pourcentage de départements ayant pris un arrêté préfectoral interdisant le piégeage jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence de l'espèce : en moyenne 58,9 % des départements chaque année.	✓
	Guide de définition « Zones de présence de la Loutre et piégeage » publié et diffusé : oui , en 2024.	✓
	Plaquette « Différencier une loutre d'un ragondin à fleur d'eau » rédigée et distribuée : prévue à partir de 2025 .	✗
	Centres de soins dotés des installations adaptées et fonctionnelles : 3 centres habilités : centre de soins de la LPO Aquitaine, centre de soins de Tonneins et Panse-Bêtes (temporairement fermé).	✓
	Document de cadrage « Traitement d'une loutre d'Europe en détresse et procédure de relâcher » rédigé et diffusé : publié début 2025 .	✓
	Système de récupération et sauvetage des loutres en détresse opérationnel et fonctionnel et nombre total d'individus sauvés : système opérationnel, 9 individus sauvés et relâchés depuis 2019.	✓
	Nombre de publications scientifiques réalisées : inconnu .	?

Perspectives 2025-2028

A ce stade, il est encore difficile d'évaluer les résultats de la mise en œuvre de cette action sur l'état de conservation des populations de loutres.

En zones de présence de l'espèce, les ouvrages d'art font l'objet de diagnostics en termes de transparence écologique pour la Loutre. Un certain nombre d'entre eux sont aménagés et un suivi de leur efficacité est réalisé. **La sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des gestionnaires d'infrastructures sur l'intérêt d'aménager des passages à Loutre au niveau des ouvrages d'art doit se poursuivre, y compris et surtout dans les zones où l'espèce est revenue récemment et dans celles où elle n'est pas encore de retour, afin de recréer des corridors écologiques fonctionnels qui faciliteront le mouvement de recolonisation et de réduire les risques de mortalité par collisions routières dans ces secteurs à faible densité de loutres.**

Le nombre et la localisation des passages à faune peuvent désormais être renseignés dans le [Système d'Information sur les Passages à Faune](#) (SIPAF). Cet outil, s'il est suffisamment complété d'ici la fin du PNA, pourrait contribuer à une meilleure connaissance des ouvrages à risque et des ouvrages ayant fait l'objet d'aménagements. Cela permettrait également de renseigner l'indicateur « **Pourcentage de points noirs routiers traités / identifiés** » et de réaliser une évaluation globale de la transparence écologique de ces ouvrages pour la Loutre et de l'efficacité des passages à loutre lorsqu'ils existent. La connaissance de l'existence du SIPAF par l'ensemble des acteurs concernés (aménageurs, services de l'Etat, etc.) semble encore lacunaire, c'est pourquoi il a été présenté lors d'un COPIL national du PNA. Une plus grande communication autour de cet outil et l'obligation de le renseigner par les maîtres d'ouvrages sont préconisés par le PNA.

L'utilisation par les professionnels agricoles de la bromadiolone en plein champ pour lutter contre les campagnols est interdite depuis décembre 2020. Ainsi, aucune action de sensibilisation des agriculteurs quant à l'usage de méthodes de lutte alternative contre le campagnol n'a été mise en place dans le cadre du PNA Loutre. Concernant les spécialités « biocides » d'anticoagulants (AVK), tant que ces produits

demeureront en vente libre pour les particuliers il sera difficile de lutter contre leur diffusion dans l'environnement. Cette problématique dépasse le cadre du PNA Loutre. L'utilisation d'autres pesticides, tels que le Carbofuran pourtant interdit à la vente depuis 2008, est également susceptible d'avoir un impact sur la Loutre. Plusieurs cas d'utilisation illégale de cet insecticide pour l'empoisonnement intentionnel de rapaces et de mustélidés ont été relevés ces dernières années. Il conviendrait ainsi de l'inclure systématiquement dans la liste des molécules à rechercher lors des analyses éco-toxicologiques menées sur les cadavres de loutres. Le groupe de travail « Facteurs sanitaires impactant la Loutre d'Europe » se penchera sur la question.

Il est également important de **maintenir une vigilance concernant des cas éventuels de mortalités accidentelles liés aux pièges à silure et aux nasses de pêche**. Une enquête pourra être réalisée auprès des syndicats de pêche et de pisciculture afin d'évaluer la fréquence de ce type d'incidents. La création d'une brochure de sensibilisation sur le sujet sera éventuellement envisagée si cela s'avère pertinent.

Le **guide de cadrage de la procédure de relâcher des loutres en détresse** après réhabilitation a été diffusé au sein des réseaux de centres de soins de la faune sauvage, des vétérinaires, des services de l'Etat et des associations de protection de la nature. Il devrait permettre une **meilleure cohérence des prises de décision sur les sites de relâcher des individus** en fonction de leur lieu d'origine, de leur sexe, de leur comportement et des contraintes locales notamment. En 2025, le guide de « **Prise en charge d'une Loutre en détresse** », initialement publié en 2015, sera **mis à jour**.

La communication auprès des DDT(M) devra être poursuivie par les DREAL afin de rappeler la nécessité de prendre annuellement un arrêté relatif à l'interdiction de l'usage de pièges tuants aux abords des cours d'eau dans les zones de présence de la Loutre. Il est indispensable de pouvoir prendre en compte les dernières données de répartition de l'espèce afin de réduire l'impact des captures accidentelles de loutres. Il s'agira également de développer la communication auprès des DDT(M) et de l'OFB pour que les contrôles de destruction accidentelle, voire volontaire, de loutres soient prévus dans les plans de contrôles élaborés en MISEN. Ces interdictions des pièges tuants et ces contrôles sont d'autant plus importants dans les secteurs dans lesquels les populations de loutres sont encore fragiles (front de recolonisation notamment).

La sensibilisation des chasseurs et des piégeurs agréés à la réglementation relative à la Loutre (espèce protégée et interdiction des pièges tuants) devra être poursuivie. Il conviendra également de leur rappeler, ainsi qu'aux FREDON, l'importance de communiquer sur le risque de confusion avec d'autres mammifères semi-aquatiques lors des formations sur le piégeage, en les incitant à faire appel aux spécialistes de l'OFB ou d'APN locales. **Les utilisateurs (grand public, sportifs, gestionnaires de cours d'eau, etc.) et les gestionnaires des cours d'eau devront aussi continuer à être sensibilisés sur les risques de dérangement de l'espèce**, plus particulièrement les pratiquants de sports aquatiques (moniteurs de canoë-kayak notamment) pour lesquels encore trop peu de formations sont organisées localement. La rédaction de deux documents est prévue pour la seconde moitié du PNA : une **brochure informative « Différencier les mammifères semi-aquatiques à fleur d'eau »** (qui devait initialement concerner la Loutre et le Ragondin uniquement, mais à laquelle il a été décidé d'ajouter le Castor d'Europe, le Rat musqué, le Vison d'Europe et le Vison d'Amérique), ainsi qu'une **plaquette de sensibilisation « Loutre et chien »** qui aura pour objectif de sensibiliser les propriétaires de chiens sur les risques d'attaques sur des loutres, de les encourager à tenir les chiens en laisse et à ne pas les laisser dehors la nuit sur les terrains en bordure de cours d'eau ou d'étangs. Cette sensibilisation se fait aussi via l'Action 6 du PNA (opération Havres de Paix, etc.).

Ces actions de sensibilisation et de formation reposent en grande partie sur les animateurs du plan en région et d'autres associations de protection de la nature. Les DREAL ont leur rôle à jouer sur les volets réglementaires en lien avec les DDT(M) et les services de l'OFB.

ACTION 4 : AMÉLIORER LE POTENTIEL D'ACCUEIL DES MILIEUX POUR LA LOUTRE D'EUROPE

Objectifs à long terme : Restaurer un habitat de qualité pour la Loutre sur la majorité de l'aire de répartition de l'espèce.

Bilan à mi-parcours

[Former et informer les services de l'état et des collectivités territoriales des besoins de la Loutre d'Europe et faire prendre en compte l'espèce dans les politiques publiques liées à l'aménagement et à la gestion des zones humides et des cours d'eau :](#)

Cette action repose beaucoup sur la communication et la sensibilisation des acteurs concernés, ainsi que sur la diffusion de recommandations pour la gestion des habitats de la Loutre.

Le guide « Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre d'Europe » publié dans le cadre du premier PNA a été réédité en 2023. Le contenu du guide n'a pas été modifié mais le visuel et la carte de répartition de l'espèce ont été mis à jour. La nouvelle version, [disponible en ligne sur le site du PNA](#), a été diffusée par mail aux acteurs susceptibles d'être concernés : services de l'Etat, gestionnaires des cours d'eau et des zones humides, aménageurs, forestiers, etc. Certains ont diffusé le document au sein de leur réseau et via leur centre de ressources.

Dans plusieurs régions (Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire notamment), un important travail d'accompagnement des collectivités et de services de l'État (Syndicats de rivière, Départements, Directions interdépartementales des routes) pour la prise en compte de la Loutre lors des phases de travaux sur cours d'eau est réalisé, notamment dans le cadre de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA).

Afin de répondre à l'objectif d'une meilleure prise en compte de la Loutre dans les espaces gérés ou protégés, un **recensement des sites Natura 2000 au sein desquels des indices de présence de la Loutre ont été relevés ces dix dernières années** a été établi par l'animatrice nationale du PNA. **Un questionnaire sur la prise en compte de l'espèce a été diffusé aux animateurs concernés et les résultats leur ont été diffusés début 2025.** Le taux de réponse au questionnaire est considéré comme relativement faible, probablement en lien avec la mise à jour encore incomplète des contacts des structures animatrices Natura 2000 suite au transfert de la gestion des sites de l'Etat aux Régions. **Les résultats montrent toutefois une réelle nécessité de mettre à jour la présence de la Loutre dans les FSD des sites Natura 2000** (son apparition ou son retour étant récents dans bon nombre d'entre eux) et de s'assurer de la bonne prise en compte de l'espèce dans les sites où sa présence demeure fragile. De manière générale, la prise en compte de la Loutre dans les diverses politiques publiques en lien avec la préservation et la restauration des habitats est difficile à évaluer.

Des échanges transfrontaliers ont lieu avec les pays alpins dans le cadre du projet Lutralps. Ce projet, coordonné par le Parc National Gran Paradiso (Italie) et en collaboration avec l'ensemble des pays concernés, a pour but de restaurer les populations de loutres dans les Alpes. Il s'agit de mutualiser les données relatives à l'espèce dans ce massif, d'encourager les suivis et la mise en place d'actions de conservation, de restauration des milieux et de communication autour de l'espèce au sein de ces pays.

En 2019, le WWF Belgique avait contacté l'animatrice nationale et le secrétaire national du Groupe Loutre afin d'échanger sur le modèle français, dans le cadre de la création d'un plan Loutre en Flandre.

En 2021, un **webinaire « The Otter crossing borders » organisé par les pays du nord-est** (Belgique, Allemagne, Pays-Bas) a permis d'échanger sur les mesures mises en place localement pour la conservation de l'espèce : amélioration de la qualité de l'habitat, étude des ruptures de continuités écologiques, aménagement d'ouvrages d'art, sensibilisation, etc. ([projet ISE](#) en Allemagne, [projet Interreg « Grün-Blau Rhein Allianz »](#) en Allemagne et aux Pays-Bas, [projet « Otterland »](#) et étude de l'Université de Liège dans le cadre du Contrat de rivière Semois-Chiers en Belgique).

Des échanges entre les populations de loutres des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Allemagne ont déjà été observés, pouvant conduire à des brassages génétiques entre ces populations. La France pourrait quant à elle jouer un rôle crucial dans la future reconnexion des deux sous-populations de l'est (de la Grèce jusqu'en Finlande) et du sud-ouest (France et Espagne). Le montage éventuel d'un programme LIFE visant à accompagner la recolonisation de la Loutre dans ces pays et la reconnexion des populations

transfrontalières a été évoqué : le projet n'a à ce jour pas démarré. La découverte du cadavre de Loutre en Moselle début 2025 pourrait permettre de relancer les échanges.

Conclusion : La communication autour des enjeux liés à la prise en compte de la Loutre dans les diverses politiques publiques liées à l'aménagement et la gestion des zones humides et des cours d'eau est réalisée au fil de l'eau par les partenaires en région du PNA, ainsi qu'au travers de la diffusion aux niveaux régional et national du guide de gestion des milieux favorable à l'espèce. Les échanges avec les pays transfrontaliers ont permis de proposer des idées ou d'initier des projets en faveur de la Loutre et de son habitat afin de favoriser la recolonisation de l'espèce au-delà du territoire français.

Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de communication/formation réalisées : au moins 26.	✓
	Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe : au moins 59.	✓
	Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés : au moins 58 depuis 2019 (hors passages à loutres).	✓
	Nombre de contacts avec les partenaires transfrontaliers : 3 (WWF Belgique, « The otter crossing borders », Lutralps).	✓
Indicateurs de réalisation	Nombre total d'actions de communication/formation réalisées : à laisser dans les indicateurs de suivis – à supprimer des indicateurs de réalisation.	-
	Nombre total d'aménagements réalisés : à laisser dans les indicateurs de suivis – à supprimer des indicateurs de réalisation.	-
	Nombre de SRADDET ou autres documents de planification, d'études d'impact ou d'incidence, de dérogations espèces protégées prenant en compte la Loutre d'Europe : inconnu.	?
	Pourcentage de bassins versants avec présence de la Loutre d'Europe ayant intégré les recommandations : inconnu.	?
	Document technique « Comment intégrer la Loutre d'Europe dans les diverses politiques publiques » réalisé et diffusé : réflexion lancée en 2024.	✓

Perspectives 2025-2028

Il est important de poursuivre, localement, la communication et les formations à destination des acteurs impliqués dans la gestion et la restauration des cours d'eau et des zones humides afin d'améliorer la qualité des habitats et la disponibilité en ressources alimentaires pour la Loutre. **La diffusion du guide de gestion des milieux favorable à la Loutre mis à jour en 2023 sera également élargie.**

L'indicateur de réalisation « Pourcentage de bassins versants avec présence de la Loutre d'Europe ayant intégré les recommandations » n'est pas assez précis. Il est proposé d'étudier la possibilité de réaliser à la fin du PNA un bilan de la prise en compte de la Loutre dans l'ensemble des SAGE sur le territoire métropolitain (cf. paragraphe suivant).

Une enquête à l'instar de celle menée auprès des animateurs Natura 2000 pour évaluer la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000 sera réalisée dans la seconde moitié du PNA auprès des syndicats de bassins versants et d'autres gestionnaires d'habitats naturels (prise en compte de la Loutre dans les SAGE, les chartes de parcs naturels régionaux, les plans de gestion des réserves naturelles ou des sites gérés par les conservatoires d'espaces naturels, etc.). Suite à la diffusion des résultats de l'enquête menée auprès des animateurs Natura 2000, **le PNA assurera un appui auprès de celles et ceux souhaitant mettre en place des actions en faveur de la Loutre sur les sites qu'ils/elles animent.** Le nombre de réponses à cette enquête était toutefois insuffisant, un nouveau bilan de la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000 sera réalisé en fin de PNA, et permettra par la même occasion de constater une éventuelle évolution de la prise en compte de la Loutre dans les DOCOB des sites.

Le document technique « **Comment intégrer la Loutre d'Europe dans les diverses politiques publiques** », prévu initialement dans les actions nationales du PNA, s'avère complexe à rédiger. Plusieurs guides techniques déjà publiés ou en cours de rédaction (« Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre d'Europe », guide de prise en compte des mammifères semi-aquatiques lors

des travaux sur cours d'eau rédigé par la LPO Anjou, par exemple) pourront contribuer à cet objectif d'amélioration de la prise en compte de la Loutre dans les diverses politiques publiques. **Dans un premier temps, un recensement de l'ensemble des documents existants sur cette thématique sera réalisé.** L'intérêt d'un guide de mesures ERC en faveur de la Loutre (incluant également des informations sur l'aménagement des ouvrages d'art) fera également l'objet de réflexions.

De manière générale, le recensement des divers documents de planification (SRADDET, SDAGE, SCOT, PLUI, PLU, etc.), des études d'impact ou d'incidence de projets d'aménagement et des dérogations espèces protégées prenant en compte la Loutre d'Europe s'avère complexe et repose sur la mobilisation d'un grand nombre de structures. Aucun outil n'en permet un recensement exhaustif. Il est proposé de réviser cet indicateur en lien avec les données que le PNA sera en mesure de récolter. Il est par exemple peu probable de pouvoir recenser l'ensemble des documents de planification prenant en compte la Loutre.

Un outil numérique, « [Pitchou](#) », est actuellement en cours de développement par le ministère en charge de l'Ecologie. Il a pour objectif de « faciliter la gestion et le suivi des dossiers Espèces Protégées pour toutes les parties prenantes, de la phase amont au contrôle du respect des mesures ERC ». Ainsi, il devrait permettre de mieux recenser les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la Loutre et ses habitats dans les projets d'aménagement, et de mieux les contrôler. Cet outil pourrait également permettre de recenser les dérogations espèces protégées concernant la Loutre.

Les conclusions d'une thèse sur la dynamique de recolonisation de la Loutre en France (Simon Lacombe – CEFE-CNRS), qui devraient être disponibles à partir de 2026, pourront être valorisées dans le cadre du PNA. Elles permettront de mieux identifier les corridors de déplacement de l'espèce sur lesquels agir pour améliorer son état de conservation.

ACTION 5 : FAVORISER LA COHABITATION ENTRE LA LOUTRE D'EUROPE ET LES ACTIVITÉS PISCICOLES

Objectifs à long terme : Parvenir à une cohabitation Loutre d'Europe – activités piscicoles harmonieuse et conciliable avec les impératifs économiques de la profession.

Bilan à mi-parcours

L'acceptabilité de la présence de la Loutre par les pisciculteurs est essentielle pour la préservation de l'espèce. Cette problématique est plus ou moins importante selon les régions et les types de piscicultures. Il est à noter qu'en France, les pêcheurs en eaux vives ne semblent pas craindre la concurrence de la Loutre pour les ressources piscicoles.

Le premier PNA avait priorisé les actions de protection des piscicultures en bassins. Le second plan a élargi la réflexion aux piscicultures en étangs et aux étangs de pêche, qui étaient moins prioritaires (impacts moindres sur la production piscicole) et plus difficiles à protéger.

1) Mise en place d'un animateur / médiateur « Loutre et pisciculture »

La SFPEM travaille en partenariat avec un **animateur « Loutre et pisciculture »** depuis 2011. Stéphane Raimond, grâce à sa double-compétence de connaisseur aguerri de la Loutre d'Europe et d'ancien pisciculteur (de 1998 à 2011), a lui-même été confronté autrefois à la prédation par l'espèce au sein de sa pisciculture. Il réalise des **expertises (financées par le PNA Loutre) auprès de pisciculteurs** qui en font la demande. Ces expertises ont pour objectif de sensibiliser les exploitants aux enjeux de la cohabitation avec la Loutre et de les conseiller sur les mesures les plus adaptées à mettre en place dans leur structure. Différentes mesures de protection des enclos piscicoles ont été testées et améliorées depuis 2011. Dans le cadre du second PNA, 17 expertises ont été réalisées. En 2022, **un bilan des expertises relatives à la protection des piscicultures contre la prédation par la Loutre d'Europe a été publié** : il fait état de toutes les installations anti-prédation ayant été mises en place au sein des piscicultures expertisées entre 2011 et

2022. Les différents financements obtenus par les propriétaires pour les protéger y sont également recensés. Ce bilan a permis de **démontrer l'efficacité des systèmes de protection préconisés jusqu'à maintenant au sein des établissements piscicoles** : la prédation par la Loutre n'est plus observée lorsque les piscicultures sont équipées des systèmes recommandés par l'animateur.

Dans certaines régions, la demande d'expertise a diminué (Auvergne-Rhône-Alpes) ou est quasiment inexistante (Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté) depuis le lancement du second PNA. Dans les autres (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur), les sollicitations sont très ponctuelles. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un manque d'information des pisciculteurs sur l'existence de la médiation « Loutre et pisciculture » du PNA ou d'une diminution du besoin d'accompagnement (les pisciculteurs semblant être davantage préoccupés par les impacts du Grand cormoran que par ceux de la Loutre).

Une expérimentation a également débuté en 2020 au sein d'un étang de pêche à la carpe dont le propriétaire s'est porté volontaire. La méthode testée repose sur une **modification du ratio d'empoisonnement** afin de limiter la prédation de la Loutre sur les poissons de forte valeur marchande. Une entrevue annuelle a lieu entre le médiateur « Loutre et pisciculture » et le propriétaire. Les premiers résultats s'avèrent positifs : en 2023, le gérant indiquait une nette diminution de la prédation par la Loutre sur les carpes, la prédation se reportant sur les poissons fourrage. Un bilan et une évaluation de l'efficacité à moyen terme de la méthode testée pourront être réalisés courant 2025, grâce aux données récoltées à l'issue de la dernière vidange de l'étang (fin 2024).

Les échanges se poursuivent entre le PNA et la profession aquacole. Une réunion sur les **méthodes de protection des étangs de pisciculture** s'est tenue entre la SFEPM, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'animateur « Loutre et pisciculture », des référents des syndicats de pisciculture au niveau national ainsi que l'ITAVI. Il a été proposé de tester **une méthode d'effarouchement lumineux (lumières clignotantes aléatoires) pour protéger les étangs de pisciculture**. Leur surface est trop importante pour mettre en place le même type de clôtures que celles utilisées pour la protection des bassins, tant au plan financier que fonctionnel. Les représentants de la filière aquacole des Pays de la Loire, région dont la production de poissons d'eau douce provient principalement des étangs en élevage extensif, s'étaient montrés intéressés par cette expérimentation mais ils n'ont pas encore souhaité donner suite.

La plaquette de sensibilisation « Loutre et pisciculture » (disponible sur le site du PNA) a également été mise à jour et rééditée. Le document a été imprimé en 500 exemplaires pour une diffusion auprès des opérateurs locaux et des partenaires du PNA.

2) Former la profession aquacole et les salariés d'APN

Stéphane Raimond est ponctuellement assisté par les animateurs régionaux du PNA lors d'expertises, sur place ou à distance, ce qui leur permet d'être formés et de prendre en main le suivi des dossiers (un accompagnement sur site et quatre expertises à distance ont été réalisés entre 2019 et 2023). Cependant, il est nécessaire de pouvoir **démultiplier cette mission d'assistance auprès des pisciculteurs en formant d'autres médiateurs dans les différentes régions**. Un seul médiateur au niveau national ne suffit pas, d'autant plus qu'il ne s'agit pas de son activité professionnelle principale. Le travail d'animation doit pouvoir se pérenniser et impliquer des acteurs locaux (animateurs régionaux du PNA, experts techniques en pisciculture), disponibles pour apporter une assistance aux professionnels aquacoles impactés par la prédation de la Loutre, ou dans un but d'anticipation dans les zones où l'espèce n'est pas encore de retour.

3) Rédiger un guide d'accompagnement financier

Le programme FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture) 2021-2027 propose un soutien financier aux pisciculteurs pour la mise en place de structures de protection contre la prédation. Dans le cadre de l'Objectif Spécifique (OS) 2.1 : « Soutien à la promotion des activités aquacoles durables », et plus spécifiquement du type d'action (TA) 1 « Investissements pour modernisation, développement et adaptation des activités aquacoles », des financements peuvent être obtenus pour la

protection des cheptels aquacoles contre les espèces prédatrices, notamment celles concernées par les directives 2009/147/CE et 92/43/CE (dont la Loutre) et causant de graves dommages à l'aquaculture. Cela concerne par exemple la pose de grillages ou d'autres éléments de protection des sites constituant un investissement productif. Cependant, le taux de financement public demeure relativement restreint et ces mesures ne sont pas éligibles dans toutes les régions (notamment en Normandie et en région Sud). De plus, fin 2023 le dispositif a été temporairement suspendu pour les [régions continentales](#) et la [région Nouvelle-Aquitaine](#) en raison d'une consommation trop rapide de l'enveloppe globale de ce fonds dès le lancement du programme.

Des échanges ont eu lieu entre le PNA et le bureau de l'aquaculture du ministère de l'Agriculture (qui gère le FEAMPA pour les régions continentales) ainsi qu'avec les Conseils régionaux des régions littorales afin de rappeler l'importance de prendre en compte les enjeux liés à la Loutre dans les conditions d'éligibilité à ces aides et l'instruction des dossiers. Cela a également permis à la SFPEM de mieux appréhender cette aide pour rédiger un guide d'accompagnement à l'attention des pisciculteurs pour le financement de leurs mesures de protection de leur exploitation, prévu pour la seconde moitié du PNA.

Conclusion : Le bilan des expertises relatives à la protection des piscicultures contre la prédation par la Loutre d'Europe a permis de démontrer l'efficacité des mesures proposées par le médiateur « Loutre et pisciculture ». Elles s'avèrent fonctionnelles pour les piscicultures en bassin, mais la protection des étangs de pêche et de pisciculture doit encore faire l'objet d'expérimentations. Les expertises réalisées par l'animateur « Loutre et pisciculture » ont permis de conseiller de nombreux pisciculteurs depuis le lancement de ce second PNA. Cependant, la problématique financière, l'absence d'animateurs formés en région, ainsi que la probable méconnaissance par de nombreux pisciculteurs des possibilités de mobiliser le FEAMPA pour investir dans des équipements de protection représentent un frein à la mise en place par les propriétaires de ces mesures. Le reste à charge des pisciculteurs qui s'engageraient à investir dans la protection de leur exploitation en rebute certainement beaucoup.

Indicateurs de suivi	Nombre de demandes d'intervention : au moins 26.	✓
	Nombre de formations (à l'attention des professionnels de l'aquaculture) : au moins 3 en lycée aquacole.	✓
	Subventions versées (type, montant) : subvention « projet Biodiversité » de 13 000 € par la fondation Nature & Découvertes ; subvention de 12 000 € par la DREAL Nouvelle-Aquitaine ; 20 000 € FEAMP Auvergne-Rhône-Alpes (2020) + 45 000 € FEAMP Nouvelle-Aquitaine (2020 et 2021) + FEAMPA Nouvelle-Aquitaine, montant inconnu (2023)	✓
	Action prise en compte dans les subventions accordées dans au moins 4 régions.	
Indicateurs de réalisation	Nombre total d'actions de formations : à laisser dans les indicateurs de réalisation – à supprimer des indicateurs de suivi.	-
	Nombre total d'interventions sur sites et de rapports d'expertises : 17.	✓
	Nombre de sites ayant mis en place un dispositif de protection : au moins 4 depuis 2019.	✓
	Médiateur « Loutre et pisciculture » en place : oui, depuis 2019.	✓
	Nombre de correspondants régionaux "pisciculture" mis en place : assistance au médiateur lors d'expertises par 5 animateurs régionaux du PNA, pas encore de correspondants régionaux formés à la médiation et aux expertises.	✗
	Rédaction d'un guide technique d'accompagnement des pisciculteurs « Aménagements des piscicultures vis-à-vis de la Loutre d'Europe » : prévu d'ici 2027 (à l'issu des résultats d'expérimentation relatifs à la protection des étangs).	✗
	Rédaction d'un guide d'assistance au dépôt de demandes de financements à destination des pisciculteurs « Accompagnement financier des pisciculteurs » : en cours de réflexion.	✓

Perspectives 2025-2028

Les expertises en piscicultures et le travail de médiation seront poursuivis en fonction des demandes et des financements disponibles au niveau national et régional. Un bilan des aménagements au sein des piscicultures expertisées sera réalisé pour la fin du PNA.

Il s'avère nécessaire de démultiplier les actions de médiation en formant davantage de médiateurs (salariés des APN, experts techniques de l'ITAVI) mieux répartis sur le territoire national, en accord avec la profession piscicole, et ce afin de répondre plus rapidement aux sollicitations des pisciculteurs. Il est important de pouvoir intervenir avant l'apparition de la prédation sur des piscicultures situées dans les régions en front de recolonisation de la Loure, en sensibilisant les exploitants à ce risque qu'ils ne perçoivent pas encore. Les chambres d'agriculture seront également informées des actions mises en place dans le cadre du PNA, afin de pouvoir mieux accompagner les pisciculteurs sur cette problématique.

Le financement d'expertises doit être encouragé dans le cadre des déclinaisons régionales. Les subventions accordées au niveau national à la SEFPM ne peuvent en effet pas être garanties tous les ans.

Le financement de systèmes de protection des piscicultures via le FEAMPA ne sera peut-être pas suffisant pour répondre à toutes les demandes dans les années à venir. Ce fonds ne finance en outre qu'une partie du coût des installations, la prise en charge étant variable selon les régions. La SFEPM recensera les sources d'aides financières potentielles pour ces installations anti-prédation (y compris le Fonds Vert mais qui ne sera peut-être pas mobilisable partout et sur le long terme) dans un guide technique d'« Accompagnement financier des pisciculteurs ». Cette difficulté pour financer les équipements de protection perdure depuis le premier PNA. Elle représente un frein important pour la protection des piscicultures et l'acceptabilité de la Loure par les pisciculteurs.

Les résultats de l'expérimentation de la protection des étangs de pêche par modification du ratio d'empoisonnement seront disponibles à partir de 2025.

Il conviendra également d'échanger avec la profession aquacole sur l'intérêt d'évaluer l'impact de la Loure dans les piscicultures en étang (au regard de l'impact du Grand cormoran) et, le cas échéant, de réaliser des expérimentations sur la protection des étangs en fonction des moyens disponibles. L'effarouchement lumineux pourra éventuellement être testé.

Selon l'efficacité des nouvelles mesures testées, elles pourront être incluses dans le guide technique « Aménagement des piscicultures vis-à-vis de la Loure d'Europe » qui présentera les différentes méthodes de protection qui se seront révélées efficaces.

La SFEPM prendra contact avec les lycées et les centres formations en aquaculture afin de savoir si la problématique de la protection des piscicultures contre la déprédation par la Loure est intégrée dans leurs programmes de formation. Les outils du PNA (plaquette de sensibilisation, bilans, guides techniques) leur seront proposés. Les opérateurs régionaux du plan formés à la médiation pourraient intervenir au sein des écoles afin de sensibiliser les étudiants à cette problématique et leur montrer qu'il existe des solutions efficaces pour protéger leurs futures exploitations.

ACTION 6 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER SUR LA LOURE D'EUROPE AUPRÈS DES USAGERS DE LA NATURE, DES PROFESSIONNELS ET DU GRAND PUBLIC

Objectifs à long terme : Faire de la Loure d'Europe une espèce bien connue par les différents publics et les acteurs pour mieux la protéger.

Bilan à mi-parcours

1) Faire vivre le réseau des Havres de Paix

L'opération « Havres de Paix pour la Loure d'Europe » est une action de conservation participative qui permet à tout propriétaire (privé ou public) de parcelle traversée ou bordée par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide de s'investir concrètement pour la conservation de la Loure d'Europe en créant chez lui des espaces privilégiés pour l'espèce et en affichant son engagement. Dans un premier temps portée par

le GMB à partir de 1989, cette opération a été étendue au reste du territoire en 2013 dans le cadre du premier PNA, sous la coordination de la SFPEM. L'association poursuit ce travail de coordination au niveau national, avec l'appui de différentes associations relais en région. **Depuis 2019, le réseau s'est étendu : 124 conventions ont été signées (Figure 10) pour atteindre un total de 248 Havres de Paix depuis le lancement de l'opération.** De nouveaux relais locaux ont rejoint le réseau (4 depuis le lancement du second PNA). Ils sont à ce jour au nombre de 24, répartis dans toutes les régions de présence de la Loutre. Leurs coordonnées sont disponibles sur le [site du PNA](#). La communication autour de cette action de conservation participative a permis de maintenir la dynamique autour de cet outil, avec notamment un **nombre croissant de propriétaires publics** (communes, associations, communautés de communes, Parc Naturels Régionaux, etc.) qui s'engagent dans la démarche. Les résultats de cette action sont donc très positifs. L'obtention de financements pour l'animation de l'opération « Havres de Paix » reste cependant hétérogène selon les régions, ce qui peut expliquer la concentration des Havres de Paix sur certains territoires (Bretagne, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté).

Une **base de données** a été mise en place par la SFPEM pour recenser toutes les conventions signées depuis le lancement de l'opération, ce qui permet de les visualiser sous la forme d'une [carte dynamique en ligne](#) (Figure 11).

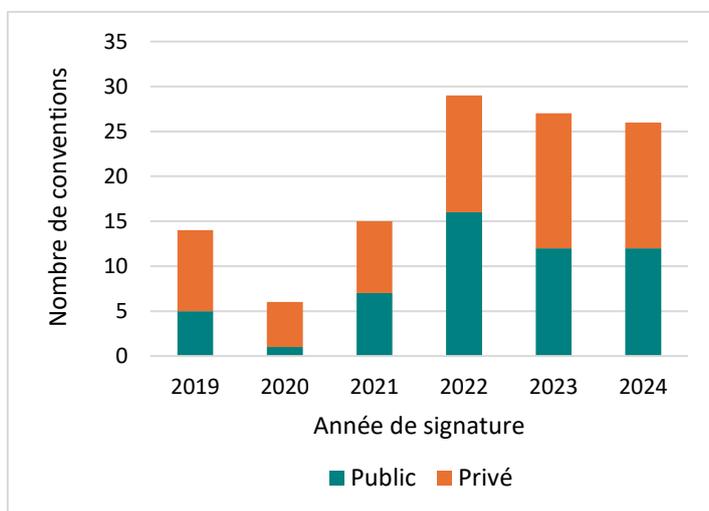


Figure 10 : Nombre de conventions Havre de Paix signées par an par les propriétaires publics et privés

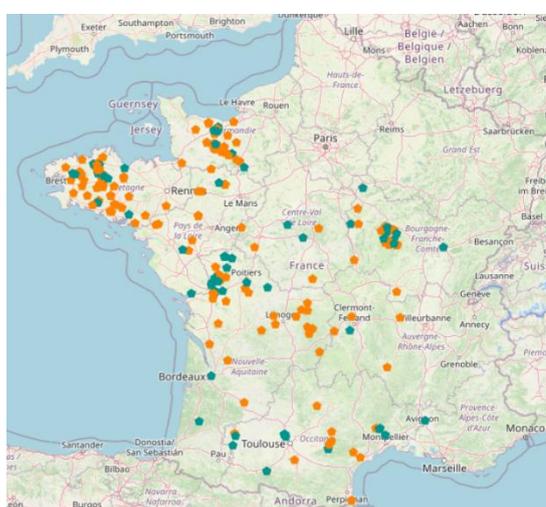


Figure 11 : Carte des Havres de Paix en France

Les propriétaires de ces parcelles labellisées apprécient le fait de pouvoir s'impliquer concrètement dans la préservation de l'espèce et ils souhaitent le faire savoir. L'acquisition de panneaux de sensibilisation sur les Havres de Paix est quasi-systématique lors de la signature d'une convention. L'opération intéresse régulièrement les médias, ce qui contribue également à son développement et à parler de la Loutre. Les outils de communication de l'opération ont été réimprimés en 2024, grâce à un financement de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

La lettre d'informations de l'opération Havres de Paix, « [La Catiche](#) », est diffusée annuellement aux propriétaires de Havres de Paix, ce qui leur permet de rester informés des actualités du réseau, de bénéficier de témoignages, de conseils, d'idées d'actions à mener chez soi, etc. Elle est également diffusée aux membres du COPIL du PNA Loutre, via la liste de diffusion *infoloutre* ainsi que sur les réseaux sociaux de la SFPEM dans l'objectif de faire connaître l'opération au plus grand nombre.

[2\) Participer à des manifestations, événements liés à la nature pour parler de la Loutre d'Europe](#)

La SFPEM participe régulièrement à des événements en lien avec la biodiversité (tenue d'un stand chaque année à l'occasion de la fête de la Nature au jardin des Plantes de Paris et du festival de Ménigoute) et l'animatrice intervient dans des conférences sur la Loutre et le PNA ; elle répond aussi à des interviews

pour la radio ou la presse écrite. Les événements sur la Loutre et les mammifères semi-aquatiques sont régulièrement relayés via la liste de diffusion du PNA et les réseaux sociaux de la SFPEM, notamment à l'occasion de la **journée mondiale de la Loutre** qui a lieu chaque année le dernier mercredi du mois de mai. Des communiqués de presse sur cette journée spéciale ont été publiés sur le site internet du PNA. L'événement est organisé par l'IOSF (*International Otter Survival Fund*). Des animations à destination du grand public sont mises en place partout dans le monde et un webinaire ouvert à tous permet de partager des expériences concernant toutes les espèces de loutres. L'animatrice du PNA y assiste et rédige un résumé dans la lettre d'informations du plan chaque année.

De multiples actions de communication, de formation ou de sensibilisation sur la Loutre d'Europe sont également menées au niveau régional.

3) Développer des outils de communication / sensibilisation en faveur de la Loutre d'Europe

Une **plaquette de présentation du PNA Loutre** a été éditée en **1 500 exemplaires**, grâce aux financements de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et de la Fondation Nature & Découverte. La biologie et la répartition de l'espèce, les principales menaces qui pèsent encore sur elle, les sept actions du PNA, ainsi que les personnes à contacter y sont indiquées. Cet outil a été distribué aux partenaires et opérateurs régionaux du plan afin de le diffuser le plus largement possible auprès des acteurs concernés et du grand public.

Des **kakémons** ont également été produits avec l'aide financière de la Fondation Nature & Découverte. Ces supports de communication présentent des informations sur la biologie et l'écologie de la Loutre, le PNA 2019-2028 et ses objectifs pour accompagner la recolonisation naturelle de l'espèce tout en favorisant la cohabitation avec les activités humaines, ainsi que les menaces qui pèsent encore sur ses populations et les actions concrètes qui peuvent être réalisées en sa faveur. Ils sont utilisés lors d'événements organisés par la SFPEM ou auxquels elle participe. Une version a également été imprimée sur des bâches à œillets pour être mise à disposition des structures qui en font la demande dans le cadre d'animations en lien avec la Loutre ou les mammifères semi-aquatiques (sept prêts effectués en 2023-2024).

En 2022, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a diffusé, dans le cadre de sa websérie qu'elle consacre aux PNA qu'elle coordonne au niveau national, un épisode sur le PNA Loutre et la médiation Loutre et pisciculture intitulé : « Plans nationaux d'actions #3 – La Loutre d'Europe - *Lutra lutra* ». La coordinatrice nationale du PNA, le médiateur « Loutre et pisciculture » ainsi que l'animatrice nationale sont intervenus dans cet épisode. Un reportage du ministère de l'Écologie sur les acteurs impliqués dans la déclinaison du PNA Loutre en région Normandie a également été tourné dans le cadre de la série « Biodiversité, territoires engagés ! ».

En région, les associations de protection de la nature réalisent ponctuellement des outils de communication et de sensibilisation (flyers, posters, kakémons, dossiers pédagogiques, etc.) à destination du grand public et des acteurs concernés par la préservation de la Loutre.

4) Diffuser les outils de communication existants

Les **mini-jeux de l'UICN** destinés aux enfants, traduits en français par l'animatrice nationale, ont été mis en ligne sur le site du PNA et sont diffusés sur les réseaux sociaux à l'occasion de la journée mondiale de la Loutre.

Le site internet de la SFPEM, qui affiche toutes les informations et documents relatifs au PNA est régulièrement mis à jour, les divers documents produits sont publiés en ligne et diffusés au réseau via la liste de diffusion *infoloutre*.

Conclusion : Les différents acteurs du PNA, tant au plan national que régional, communiquent largement sur la Loutre d'Europe grâce aux outils de communication et de sensibilisation existants ou nouvellement créés. L'espèce et le PNA sont régulièrement présentés au niveau national lors d'événements, de colloques ou de conférences, ainsi que dans les médias. De multiples animations et des outils de sensibilisation sont également réalisés en région. L'opération Havres de Paix est un succès, elle prend de l'ampleur et le réseau s'étend désormais sur une grande partie du territoire.

Indicateurs de suivi	Pages internet dédiées au PNA actualisées : oui, actualisation régulière.	✓
	Organisation d'évènements grand public : participation annuelle de la SFEPM à des événements grand public (Fête de la Nature, Journée mondiale de la Loutre, conférences, etc.), organisation d'évènements par les APN régionales.	✓
	Réalisation de formations : à supprimer – cf. indicateur de réalisation	-
	Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision) : nombreux supports et communications en local. Au niveau national : 14 articles pour les médias, 2 émissions radio, 2 communiqués de presse, 2 épisodes de websérie, 1 conférence, 1 plaquette PNA Loutre, 3 kakémonos.	✓
	Evolution du nombre de « Havres de paix » : + 124 depuis 2019.	✓
Indicateurs de réalisation	Nombre total de formations : au moins 158 (132 formations à la reconnaissance d'indices de présence et à la prospection et 26 formations sur la gestion des milieux aquatiques à destination des services de l'Etat et des collectivités territoriales).	✓
	Nombre total de Havres de Paix : 248 (mai 2025).	✓
	Carte des Havres de Paix et réseau des partenaires en place et fonctionnel : oui.	✓
	Lettre de liaison des propriétaires "Havres de Paix" diffusée : une fois par an.	✓

Perspectives 2025-2028

Les actions de communication autour du PNA et de la Loutre d'Europe se poursuivront à travers la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux et la liste de diffusion *infoloutre*, la publication des lettres d'informations du PNA, la participation de la SFEPM à divers événements grand public (conférences, colloques, tenue de stand, etc.), le développement du réseau des Havres de Paix, ainsi que la réponse aux sollicitations des médias. L'animatrice nationale continuera de répondre favorablement aux propositions pour participer à diverses animations et événements organisés par ses partenaires.

La création, au niveau national, de nouveaux outils de communication pourra éventuellement être envisagée, sous de nouveaux formats et selon les possibilités de financement (vidéo, jeu de société).

Les opérateurs régionaux du PNA devraient poursuivre leurs actions de communication si les moyens dont ils bénéficieraient sont suffisants.

ACTION 7 : ANIMER LE PLAN, COORDONNER LES INITIATIVES, FAVORISER LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET APPORTER UNE ASSISTANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LA LOUTRE D'EUROPE

Objectifs à long terme : Maintenir la dynamique « autour de l'espèce » favorable à l'espèce.

Bilan à mi-parcours

1) Animer le plan et assurer une coordination des actions à différentes échelles territoriales

Le poste d'animation du plan au niveau national est occupé à temps plein depuis février 2019. Deux changements d'animatrice ont eu lieu en 2022, retardant temporairement l'avancée du travail d'animation du PNA.

Les contacts sont réguliers entre l'animatrice nationale et les opérateurs régionaux du plan ou les salariés d'APN travaillant sur la Loutre et désignés comme référents régionaux par la SFEPM (hormis dans les Hauts de France et en Ile-de-France où aucun référent n'a été désigné en l'absence de la Loutre sur ces territoires). Dans les régions où le plan ne fait pas l'objet d'une déclinaison pilotée par une DREAL (Bretagne, Grand-Est, Occitanie), les échanges sont assurés avec des référents de la SFEPM désignés depuis le lancement du PNA. Des échanges réguliers ont également lieu avec les membres du **Groupe Loutre de la SFEPM**

(constitué dans les années 1980 et composé de spécialistes de la Loutre en France, notamment les animateurs régionaux du PNA et des scientifiques étudiant l'espèce). Ce groupe national contribue au maintien d'une dynamique autour de l'espèce sur tout le territoire. Il est régulièrement consulté sur certaines actions du PNA. La SFPEM assure également la coordination de **groupes de travail thématiques** (actions 2 et 3) ayant déjà permis la rédaction de plusieurs documents prévus dans le plan d'actions.

La remontée des informations des régions est efficace et permet la réalisation de **bilans nationaux annuels**, disponibles en ligne.

Le comité de pilotage se réunit annuellement en visioconférence depuis 2020 (décembre 2020, mars 2022, mars 2023, mars 2024), à l'exception de l'année 2021 : le COPIL de mars 2020, prévu en présentiel, ayant été annulé en raison de la situation sanitaire (COVID 19), celui-ci a été reporté en décembre 2020. Il a par conséquent été décidé de ne pas organiser de COPIL en mars 2021. **L'animatrice nationale participe également aux réunions des COPIL régionaux** lorsqu'ils sont mis en place. C'est le cas, même s'ils ne se réunissent pas systématiquement tous les ans, en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Pays de la Loire, en Auvergne-Rhône-Alpes, en région Sud et en région Centre-Val-de-Loire.

La SFPEM assure également la coordination de groupes de travail thématiques (actions 2 et 3).

Région	Type de déclinaison du PNA	Structures opératrices ou porteuses d'actions en région	Réunion de COPIL entre 2019 et 2024
Auvergne – Rhône - Alpes	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison, avec COPIL	Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA) et LPO AuRA	2020, 2021, 2022, 2023, 2024
Bourgogne – Franche - Comté	Déclinaison régionale* avec COPIL	LPO Bourgogne Franche-Comté et Société d'Histoire Naturelle et des amis du muséum d'Autun (SHNA-OFAB)	2019, 2021, 2022, 2023
Bretagne	Déclinaison régionale*, absence de COPIL	Groupe Mammalogique Breton (GMB)	Pas de COPIL
Centre-Val de Loire	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison, avec COPIL	Sologne Nature Environnement (SNE)	2021, 2024
Grand Est	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO Champagne-Ardenne et Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA)	Pas de COPIL
Hauts-de-France	<i>Pas d'actions mises en œuvre</i>		
Île-de-France	<i>Pas d'actions mises en œuvre</i>		
Normandie	Déclinaison régionale* avec COPIL (Mammifères semi-aquatiques)	Groupe Mammalogique Normand (GMN) et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines normandes (CPIE 61)	2023
Nouvelle-Aquitaine	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS), Associations de Poitou-Charentes	Pas de COPIL
Occitanie	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO Occitanie, Nature en Occitanie (NEO), Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Occitanie, Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)	Pas de COPIL
Pays de la Loire	Déclinaison régionale* avec COPIL	LPO Anjou	2019, 2020, 2023, 2024
Région Sud (ex. PACA)	Déclinaison régionale* avec COPIL	LPO PACA	2020

Figure 12 : Type de déclinaison régionale, structures opératrices ou porteuses des actions par région et années de réunion d'un comité de pilotage entre 2019 et 2024

Il est important de tenir compte des fortes disparités en termes de financement et de possibilité de mise en œuvre des diverses actions en faveur de la Loutre entre les différentes régions du territoire. Le PNA est désormais déclinés dans 10 régions sur les 12 concernées. Différents niveaux de déclinaison existent (Figure 12) : de la mise en œuvre d’actions du PNA à la rédaction d’une déclinaison régionale.

- Les régions Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Pays de la Loire et Sud déclinent le PNA. En Normandie, un Plan Régional d’Actions en faveur des mammifères semi-aquatiques, incluant la déclinaison régionale du PNA Loutre, a été lancé en 2023.

- Des actions sont mises en place en Auvergne-Rhône-Alpes, en Nouvelle-Aquitaine et depuis 2024 en Centre-Val de Loire, sans qu’une déclinaison régionale du PNA n’ait été rédigée mais selon un programme pluriannuel déjà défini.

- En Occitanie, l’absence de financement régional n’a permis qu’une mise en œuvre limitée d’actions : les associations locales se sont investies dans la préservation de la Loutre à travers des programmes de conservation d’autres espèces ou grâce à des fonds propres. En 2025, la DREAL Occitanie a décidé de décliner le plan en finançant des actions.

- Des actions se sont également progressivement mises en place (sans déclinaison du PNA) en région Grand-Est, qui constitue un important front de recolonisation pour la Loutre : il s’agit de préparer l’arrivée de l’espèce et de surveiller l’apparition des premiers indices de présence dans les zones encore non colonisées. Comme dans d’autres secteurs, la déclinaison des actions 3, 4 et 5 permettraient de mieux préparer le retour de la Loutre en agissant sur les freins à son mouvement de recolonisation (restauration des habitats et des corridors écologiques, réduction des risques de mortalité, meilleure acceptabilité par la profession aquacole, etc.). Dans les Hauts-de-France, la DREAL assure la communication autour du PNA Loutre en région. Une journée technique annuelle sur les mammifères semi-aquatiques présente notamment la reconnaissance des indices de présence de l’espèce afin d’attirer la vigilance des acteurs lors de la réalisation des prospections sur le Castor d’Europe. Le protocole de détection de la Loutre en zone de recolonisation a également été diffusé au sein des réseaux naturalistes de la région.

Certaines actions ne sont pas mises en œuvre chaque année en région, le tableau ci-dessus prend en considération l’ensemble de la période 2019 à avril 2025 :

Statut de présence de l’espèce au cours du PNA	Présente lors du premier PNA 2010-2015										Absente	
	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Région Sud	Grand-Est	Ile-de-France	Hauts-de-France
Action 1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		(x)
Action 2	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Action 3	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Action 4	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Action 5	x		x	x	x	x	x	x	x			
Action 6	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		(x)
Action 7	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		

La SFEPM participe à des rencontres et à des projets internationaux au gré des opportunités : projet « Lutralps » (2019 et 2023), projet « Life Apex » (2019-2020), séminaire de l'Otter Specialist Group (OSG) de l'UICN sur la conservation de la Loutre d'Europe (2021), XVème colloque international Loutre organisé par l'OSG (2022), webinaire « The Otter crossing borders » (2021), et webinaire « World Otter Day » de l'International Otter Survival Fund (2021 à 2024).

Chaque année, le bulletin de liaison du plan, « L'Echo du PNA », est publié et partagé via les listes de diffusions du plan et les réseaux sociaux de la SFEPM. Les numéros sont disponibles en ligne, [sur le site du PNA](#). La liste de diffusion *infoloutre* qui permet l'envoi de l'Echo du PNA ainsi que d'autres informations relatives au plan, compte aujourd'hui **958 abonnés**. Au moins 35 informations (actualités, diffusion de publications du PNA, événements) ont été transmises via cette liste de diffusion depuis 2019.

2) Pouvoir répondre de manière appropriée aux questions et aux demandes d'expertise et d'assistance

L'animatrice nationale est régulièrement sollicitée pour diverses demandes d'expertise et d'assistance. Elle répond directement à ces dernières ou, si elle n'est pas en capacité de le faire, redirige les interlocuteurs vers les personnes concernées.

Un [groupe de discussion](#) ouvert à tous (inscription sur demande) permet aux abonnés d'échanger sur l'espèce et de poser leurs questions. Les questions qui y sont posées sont plus rares que lors du premier PNA. Il est probable que le réseau d'échanges fonctionne suffisamment bien en dehors de cet outil partagé.

Conclusion : Cette action de coordination se déroule selon les attendus du plan. Un ou plusieurs correspondants (animateur-trices de la déclinaison du PNA) ont été désignés dans chaque région où l'espèce est présente, ce qui permet une communication et un partage d'informations au fil de l'eau avec l'animatrice nationale. Des contacts réguliers ont également lieu avec les représentants du PNA au sein de chaque DREAL, qui sont tous membres du comité de pilotage national. Les actualités du PNA sont diffusées aux membres du COPIL, à travers *L'Echo du PNA* et via la liste de diffusion *infoloutre*. Le plan est désormais décliné, à divers niveaux, dans l'ensemble des régions où la Loutre est présente. L'existence d'une coordination nationale est d'autant plus importante que de nouvelles régions mettent en œuvre des actions au fur et à mesure que l'espèce recolonise ses anciens territoires.

Indicateurs de suivi	Organisation des réunions du comité de pilotage national : oui, annuellement (excepté 2021).	✓
	Nombre de comités de pilotage régionaux : 17 (2 en 2019, 3 en 2020, 3 en 2021, 2 en 2022, 4 en 2023, 3 en 2024).	✓
	Organisation de réunions d'échanges (Groupe Loutre de la SFEPM, autres groupes de travail en fonction des besoins) : 33 (3 en 2019, 2 en 2020, 2 en 2021, 2 en 2022, 8 en 2023, 16 en 2024).	✓
	Mise en œuvre de projets multipartenaires : projet Lutralps, Life Apex, participation à divers webinaires et séminaires.	✓
	Mise à jour et diffusion d'une liste de personnes-ressources : oui , sur le site internet du PNA.	✓
Indicateurs de réalisation	Comité de pilotage national réuni annuellement : à supprimer – cf. indicateur de suivi.	-
	Réalisation de bilans nationaux annuels, d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final du PNA : oui.	✓
	Nombre de rencontres internationales : 7 (3 en 2021, 2 en 2022, 2 en 2023).	✓
	Taux d'activité (nombre d'informations transmises et nombre d'inscrits) sur la liste de diffusion : 35 informations transmises depuis 2019.	✓
	Nombre d'inscrits à ce jour : 958.	✓

Perspectives 2025-2028

La réalisation des bilans nationaux annuels et la tenue du comité de pilotage annuel du PNA se poursuivront, ainsi que les réunions du Groupe Loutre de la SFEPM permettant de traiter de divers sujets techniques. Les déclinaisons du plan dans de nouvelles régions doivent être encouragées, en particulier dans le Grand-Est qui voit la Loutre revenir sur son territoire.

L'animatrice du PNA continuera à partager les connaissances sur l'espèce avec la diffusion d'informations via la liste *infoloutre*, la redynamisation de la liste de discussion ainsi que la réponse aux sollicitations diverses.

Au vu des moyens disponibles pour décliner le PNA au niveau national et dans les régions, il est difficile pour le PNA d'être force de proposition pour initier des projets internationaux. Cependant, **la SFEPM continuera à répondre favorablement à toute proposition de collaboration avec les pays frontaliers** visant à mutualiser les efforts et la mise en œuvre d'actions de reconnexion des habitats de l'espèce. Elle poursuivra notamment son implication dans le projet Lutralps.

La mesure 42 du [PNACC 3 \(Plan national d'adaptation au changement climatique\)](#) a pour objectif de favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique. D'ici fin 2025, il est prévu que les habitats et les espèces vulnérables au changement climatique, ainsi que les pertes de services écosystémiques associées à leur dégradation et/ou disparition, soient identifiés afin de pouvoir ensuite proposer des actions de restauration et de protection. Plus précisément, l'action 1 de cette mesure prévoit la rédaction, pour les espèces faisant l'objet d'un PNA, d'un **diagnostic de vulnérabilité suivant la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)**. Le COPIL du PNA Loutre sera ainsi sollicité afin de monter un comité scientifique qui travaillera sur ce diagnostic. Une mutualisation de cette réflexion est envisagée avec le PNA en faveur du Vison d'Europe, espèce occupant les mêmes types d'habitats que la Loutre. Ce diagnostic devra être complété d'ici fin 2026 par une **note proposant un ensemble de mesures permettant de préserver l'espèce dans ce contexte de changement climatique à l'horizon 2050 (+ 4°C)**. Elle pourra être valorisée dans un troisième PNA si cet outil est maintenu dans l'avenir pour la Loutre.

Conclusion

Le mouvement de recolonisation par la Loutre de ses anciens territoires est lent mais réel, ce qui est cohérent avec la dynamique de l'espèce et la persistance de freins à son expansion. La Loutre d'Europe bénéficie d'un fort capital sympathie, tant auprès du grand public qu'auprès des professionnels de l'environnement. En tant qu'espèce parapluie, la déclinaison d'actions en faveur de la Loutre en régions permet d'englober de multiples thématiques et de mobiliser de nombreux partenaires travaillant sur les cours d'eau et les zones humides. Ce bilan à mi-parcours montre qu'il a été possible de maintenir une réelle dynamique autour de la préservation de l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition, y compris dans des secteurs où elle commence seulement à revenir. De nombreuses actions ont été poursuivies dans la continuité du premier PNA ou ont été engagées depuis le lancement de ce second plan. Le bilan est très positif : il témoigne à la fois de l'efficacité de l'animation nationale et de l'implication des partenaires et des correspondants en régions. Cette dynamique collective doit rester l'un des objectifs prioritaires du PNA. Elle constitue la clé de voûte de la mise en œuvre d'actions.

Toutefois, des freins subsistent, notamment en raison de moyens humains et financiers limités, tant au niveau national qu'en région. Cela complique la mise en œuvre de certaines actions, en particulier les actions 3 et 5. La mobilisation de moyens pour réaliser davantage de diagnostics d'ouvrages d'art et d'aménagements doit constituer une priorité dans le cadre des déclinaisons régionales de l'action 3. En ce qui concerne l'action 5, l'enjeu lié à la cohabitation entre la Loutre et les activités piscicoles doit être abordé au cas par cas. Les coûts associés sont élevés et cette problématique ne figure pas toujours parmi les priorités des financeurs.

L'action 4 englobe de multiples problématiques et relève de diverses politiques publiques souvent prioritaires portant sur la préservation et la résilience des milieux humides, des cours d'eau et des trames

vertes et bleues, dans un contexte de changements climatiques. Elle nécessite des partenariats entre un grand nombre d'acteurs, parfois complexes à mettre en place dans les régions. Il est, par conséquent, difficile pour le PNA d'évaluer l'efficacité globale, pour la Loutre, de l'ensemble de ces politiques.

Certaines sous-actions peu pertinentes et certains indicateurs difficiles à renseigner feront l'objet d'ajustements.

Bibliographie

ANSES (2022). Conclusions de l'évaluation relatives à une demande d'autorisation de mise sur le marché pour le produit RATRON STICKS, à base de phosphore de zinc de la société FRUNOL DELICIA GmbH. Dossier n° 2019-5040 – RATRON STICKS. Maisons-Alfort, 1^{er} juillet 2022, 7 pp.

European Food Safety Authority (2010). Conclusion on the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance zinc phosphide. EFSA Journal, P 1671, V 8, N 7, 1831-4732.

Ferrand, L. (2021). Efficacité du protocole de suivi de présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur le territoire français et pistes d'améliorations. Rapport de stage, Master Ecophysiologie, Ecologie et Ethologie, Université de Strasbourg, 25 p. + annexes

Gkotsis, G., Nika, M.-C., Nikolopoulou, V., Alygizakis, N., Bizani, E., Aalizadeh, R., Badry, A., Chadwick, E., Cincinelli, A., Claßen, D., Danielsson, S., Dekker, R., Duke, G., Drost, W., Glowacka, N., Göckener, B., Jansman, H. A. H., Juergens, M., Knopf, B., Koschorreck, J., Krone, O., Martellini, T., Movalli, P., Persson, S., Potter, E. D., Rohner, S., Roos, A., O' Rourke, E., Siebert, U., Treu, G., van den Brink, N., Walker, L. A., Williams, R., Slobodnik, J., Thomaidis, N. S. (2022). Assessment of contaminants of emerging concern in European apex predators and their prey by LC-QToF MS wide-scope target analysis, *Environment International*, Volume 170, DOI: 10.1016/j.envint.2022.107623.

Kauffmann, C., Simonnet, F. & Groupe Loutre de la SFPEM (2024). Détection de la Loutre d'Europe en zone de recolonisation - Proposition d'adaptation du protocole standard. Version 1 – Décembre 2024. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, 10 p. + annexes

Kauffmann, C., Simonnet, F. & Groupe Loutre de la SFPEM (2024). Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, 27 pp. + annexes

Kauffmann, C. (coord.), Barthélemy, V., Longchambon, L. & Thierry, M.-L. (2025). Procédure de relâcher des Loutres d'Europe suite à leur réhabilitation au sein d'un centre de soins de la faune sauvage. Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2019 - 2028. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, 10 p.

Kauffmann, C. (2025). Prise en compte de la Loutre d'Europe dans la gestion des sites Natura 2000 - Résultats de l'enquête menée auprès des animateurs de sites Natura 2000 en 2024. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, xx pages + annexes.

Kuhn, R. (2016). Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre d'Europe. SFPEM, 16 p. Mise à jour juin 2023 (Kauffmann, C. & Pain, D.).

Kuhn, R. (2016). Agir pour la Loutre d'Europe - Retour sur 5 ans d'actions. Rapport d'étude. MEEM/SFPEM, Bourges, 16 pp.

Kuhn, R., Simonnet, F., Arthur, C. & Barthélemy, V. (2019). Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) 2019-2028. SFPEM & DREAL Nouvelle-Aquitaine, Poitiers, 89 pp

Lacombe, S., Devillard, S., Kauffmann, C., Aznar, M., Dupuis, O., Fournier-Chambrillon, C., Isère-Laoué, E., Fraissard, C., Fuento, N., Heugas, T., Martin, A., Perrin, M., Roche, A., Ruys, T., Simonnet, F., Thomas, B., Souriau-Villéger, A. & Gimenez, O. (2025). Range expansion and reconnection of historical populations in the Eurasian otter (*Lutra lutra*) in France: Insights from heterogeneous data and integrated species distribution modelling. *Biological Conservation*, Volume 307, 111179, ISSN 0006-3207, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2025.111179>

Pigneur, L-M., Michaux J., Caublot G., Fournier P., Marc D., Simonnet F. & Jacob G. (2018). Apport de la génétique pour l'étude de la dynamique des populations de Loutre d'Europe *Lutra lutra* (L., 1758) en France. *Naturae*, 6 : 63-71.

Raimond, S. & Kauffmann, C. (2022). Bilan des expertises relatives à la protection des piscicultures contre la prédation par la Loutre d'Europe. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Décembre 2022, 20 p. + annexes

Renard, M. (2023). Contribution à l'analyse des risques sanitaires pour la Loutre d'Europe en France. Rapport de stage - Diplôme Inter-Ecoles (DIE) Santé de la Faune Sauvage non captive, Sizun, 28 p. + annexes

Simonnet F. (2024). Evaluation du risque de mortalité routière pour la Loutre d'Europe au niveau des ouvrages hydrauliques – Méthode de hiérarchisation. Groupe Mammalogique Breton, Juin 2024, 17 p.

Savouré-Soubelet, A., Witté, I., Flamme, L., Grech, G. & Haffner, P. (2015). Détermination du potentiel d'accueil de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) par secteur géographique en France métropolitaine. *Revue d'Écologie*, 70 (4), pp.293-313

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. (2024). Recommandations pour la prise en compte de la présence de la Loutre d'Europe, du Castor d'Europe et du Vion d'Europe dans les arrêtés d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants. SFEPM, 7 p. + annexes

Talancieux, E. (2021). Etude d'une possible pérennisation de la loutre (*Lutra lutra*) sur le bassin versant de l'Hérault. Mémoire de stage, Master Ethologie – Ecologie, Université Jean-Monnet, 30 p. + annexes.

Webographie

PNA en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028 : [SFEPM](#) ; [DREAL Nouvelle-Aquitaine](#)

Lettres d'informations « L'Echo du PNA » : [n° 11](#) (2019), [n° 12](#) (2020), [n°13](#) (2021), [n° 14](#) (2022), [n° 15](#) (2023), [n°16](#) (2024).

Lettres d'informations « La Catiche » : [n° 1](#) (2019), [n° 2](#) (2020), [n°3](#) (2021), [n° 4](#) (2023), [n° 5](#) (2023), [n° 6](#) (2024).

Plans Régionaux d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe **ou** sites des structures animatrices en région :

[Auvergne-Rhône-Alpes](#) ([GMA](#) et [LPO Auvergne Rhône-Alpes](#))

[Bourgogne-Franche-Comté](#) ([SHNA-OFAB](#) et [LPO Bourgogne-Franche-Comté](#))

[Bretagne](#) ([GMB](#))

[Centre-Val de Loire](#) ([SNE](#))

[Grand-Est](#) ([LPO Champagne-Ardenne](#))

[Normandie](#) ([GMN](#))

[Nouvelle-Aquitaine](#) : [ex-Limousin](#) ([GMHL](#)), [ex-Aquitaine](#) ([GRIFS](#)), [ex-Poitou-Charentes](#) ([Vienne Nature](#) et [Charente Nature](#))

[Occitanie](#) : [ex-Midi-Pyrénées](#) ([NEO](#) et [CEN](#)), [ex-Languedoc-Roussillon](#) ([LPO Occitanie](#))

[Pays de la Loire](#) ([LPO Anjou](#))

[Région Sud](#) ([LPO PACA](#))

Observatoire National des Mammifères : <http://observatoire-mammiferes.fr/atlas/espece/60630>

Réseau SAGIR (OFB) : <https://www.ofb.gouv.fr/le-reseau-sagir>

Laboratoire de Génétique de la Conservation (GeCoLAB - Liège) : <https://gecolab.weebly.com/>

Programme FEAMPA : <https://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Accompagner/FEAMPA>

Etudes : [EPTB Fleuve Hérault](#) ; [Projet Otter Connect](#) ; [thèse doctorale de Simon Lacombe](#)

Annexes

Annexe 1 : Partenaires techniques et/ou financiers du PNA Loure 2019-2028









Annexe 2 : Tableau récapitulatif des financements obtenus pour la mise en œuvre d’actions en faveur de la Loure, en région et par année, depuis le lancement du PNA (non exhaustif)

Année	Région	Montant	Année	Région	Montant
2019	Auvergne – Rhône-Alpes	7 940,00 €	2022	Auvergne – Rhône-Alpes	20 680,00 €
	Bourgogne - Franche-Comté	16 317,00 €		Bourgogne - Franche-Comté	23 314,00 €
	Bretagne	9 759,38 €		Bretagne	38 034,60 €
	Centre - Val de Loire	11 588,00 €		Centre - Val de Loire	16 689,35 €
	Normandie	Non renseigné		Normandie	40 126,00 €
	Nouvelle-Aquitaine	259 138,85 €		Nouvelle-Aquitaine	32 663,40 €
	Occitanie	36 777,60 €		Occitanie	/
	Pays de la Loire	25 000,00 €		Pays de la Loire	498 417,50 €
	Sud - PACA	10 000,00 €		Sud - PACA	10 000,00 €
2020	Auvergne – Rhône-Alpes	10 000,00 €	2023	Auvergne – Rhône-Alpes	89 274,00 €
	Bourgogne - Franche-Comté	26 299,27 €		Bourgogne - Franche-Comté	43 953,00 €
	Bretagne	15 300,00 €		Bretagne	131 465,60 €
	Centre - Val de Loire	16 940,60 €		Centre - Val de Loire	9 601,35 €
	Normandie	40 283,00 €		Normandie	76 797,28 €
	Nouvelle-Aquitaine	59 927,56 €		Nouvelle-Aquitaine	40 481,00 €
	Occitanie	/		Occitanie	/
	Pays de la Loire	63 200,00 €		Pays de la Loire	131 611,00 €
	Sud - PACA	15 000,00 €		Sud - PACA	15 000,00 €
2021	Auvergne – Rhône-Alpes	18 292,86 €	2024	Auvergne – Rhône-Alpes	10 923,00 €
	Bourgogne - Franche-Comté	29 294,01 €		Bourgogne - Franche-Comté	97 396,80 €
	Bretagne	20 000,00 €		Bretagne	32 810,00 €
	Centre - Val de Loire	16 689,35 €		Centre - Val de Loire	46 880,88 €
	Normandie	37 900,00 €		Normandie	135 470,00 €
	Nouvelle-Aquitaine	8 871,18 €		Nouvelle-Aquitaine	24 355,70 €
	Occitanie	/		Occitanie	/
	Pays de la Loire	482 166,50 €		Pays de la Loire	368 124,93 €
	Sud - PACA	/		Sud - PACA	17 500,00 €
TOTAL			3 328 472,56 €		

Annexe 3 : Tableaux synthétiques de la mise en œuvre des différentes sous-actions au cours de la première moitié du PNA, bilan des indicateurs de suivi et de réalisation, réalisations, difficultés rencontrés, pistes d'amélioration et perspectives.

Légende :

- Opération mise en œuvre / livrable réalisé
- Opération non mise en œuvre / livrable non réalisé

Action n°1	Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe						
Objectifs à long terme	Assurer le suivi de la répartition de l'espèce selon des méthodes fiables, homogènes et reproductibles afin de répondre aux demandes des politiques nationales (SNB, SINP, SCAP, etc.), européennes (rapportage Natura 2000) et aux engagements internationaux de la France (CDB, Convention de Berne, listes rouges UICN, etc.).						
Calendrier de réalisation							
Résultats attendus	Niveau de priorité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Connaissance et suivi du patrimoine naturel							
Exécution du protocole de suivi en zone de présence permanente	1						
Prospections du front de recolonisation	1						
Remontée des données (centraliser les données auprès de la SFPEM)	1						
Transmission des données au SINP national	1						
Organisation de prospections en fonction des bassins hydrographiques, comblement des lacunes de prospection	2						
Production d'outils et référentiels							
Site cartographique fonctionnel	1						
Outils de remontée des données fonctionnels	1						
Rédaction et test du protocole de suivi de l'espèce sur le front de recolonisation (<i>test à partir de 2025</i>)	1						
Adaptation du protocole de suivi de l'espèce dans l'aire de présence principale	2						
Création et entretien de supports de communication et pédagogie							
Validation des données et mise à jour de la carte de répartition	1						
Organisation d'une restitution des données par bassin hydrographique	2						
Management et soutien							
Organisation des formations à la détection de la Loutre d'Europe et à la mise en place des protocoles	2						
Indicateurs de suivi							
Nombre de formations effectuées	Au moins 132 (non exhaustif).						
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 2 780 mailles de 10x10 km (non exhaustif).						
Nombre de données remontées et intégrées à la base de données nationale	Au moins 16 874 données intégrées à la base de données nationale.						

Réalisation de cartes de répartition régionales	36 cartes publiées depuis 2019.
Indicateurs de réalisation	
Carte de répartition nationale en ligne et actualisée chaque année	Carte mise à jour fin 2023 , actualisation annuelle prévue jusqu'à la fin du PNA (avec pérennisation souhaitée à l'issue du PNA).
Rédaction et mise en œuvre d'un protocole de suivi de l'espèce sur les fronts de recolonisation	Publié fin 2024, premiers tests prévus à compter de 2025.
Définition d'une grille d'évaluation des données récoltées pour définir le statut biologique de la Loutre d'Europe sur sa zone de présence régulière	Non réalisé.
Données transmises au SINP	Données sur la période 2016-2021 transmises fin 2023. Données sur la période 2022-2023 transmises courant 2024.
Avancées du PNA	Expansion de l'aire de répartition de la Loutre. Carte nationale à jour (publication d'une carte de répartition 2012-2022 et mise à jour de la carte dynamique en ligne en 2023), publications régulières de cartes régionales. Système de remontée des données fonctionnel. Publication d'un guide des méthodes et protocoles de détection et de suivi de la Loutre d'Europe, ainsi que d'un protocole spécifique aux zones de recolonisation.
Difficultés rencontrées	Disparités régionales en termes de pression de prospection induisant des biais potentiels au niveau de la précision dans les cartes de répartition. Remontée des données fonctionnelle mais chronophage : manipulations supplémentaires pour la remontée à la SFEPM des jeux de données par certains opérateurs régionaux.
Pistes d'amélioration et perspectives 2025-2028	Poursuivre les suivis et les formations au fil de l'eau. Tester le protocole spécifique aux fronts de recolonisation en région. Publier une carte nationale de présence de l'espèce par zone hydrographique, ainsi qu'une carte de répartition nationale par maille 10x10 km sur la période 2019-2028 (fin du PNA). Réfléchir à une méthode d'évaluation du statut biologique de la Loutre.

Action n°2	Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et écotoxicologique des populations, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes						
Objectifs à long terme	Mieux comprendre les causes de mortalité de la Loutre d'Europe, surveiller l'évolution des principaux facteurs et notamment la part liée aux facteurs anthropiques.						
Calendrier de réalisation							
Résultats attendus	Niveau de priorité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Connaissance et suivi du patrimoine naturel							
Poursuite de l'inventaire des cas de mortalité	1						
Récupération des données et cadavres	1						
Réalisation des autopsies/analyses sur cadavres hors collisions	1						
Participation à la recherche							
Réalisation des prélèvements à des fins d'études sanitaires, biologiques et génétiques	1						
Publication d'articles scientifiques	3						

Police / surveillance							
Mise en place des autorisations administratives (<i>progressive dans l'aire de présence de la Loutre</i>)	1						
Site cartographique fonctionnel	1						
Production d'outils et référentiels							
Banque de données biologiques du MNHN opérationnelle	1						
Mise en place des réseaux et système de remontée d'information sur la découverte de cadavres fonctionnel	2						
Management et soutien							
Finalisation de la convention avec l'OFB	1						
Formation des bénévoles et vétérinaires aux collectes et autopsies de cadavres	2						
Gestion des sollicitations de chercheurs	2						
Indicateurs de suivi							
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 527 sur routes et 67 hors routes (non exhaustif) depuis 2019.						
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	Au moins 7.						
Nombre de cadavres collectés	Au moins 162 (non exhaustif) depuis 2019.						
Nombre d'autopsies réalisées	Au moins 151 (non exhaustif), incluant des cadavres collectés avant 2019.						
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et utilisés	Au moins 740 prélevés et conservés au GeCoLAB, en partie utilisés pour des études locales (non exhaustif).						
Indicateurs de réalisation							
Mise en ligne de la carte relative aux cas de mortalité actualisée chaque année	Carte mise à jour fin 2023 , actualisation annuelle prévue jusqu'à la fin du PNA (avec pérennisation souhaitée à l'issue du PNA).						
Système de collecte des cadavres et des prélèvements fonctionnel au plan administratif et permettant la remontée rapide des prélèvements et des analyses	Disparités régionales au niveau de la mise en place de réseaux, transmission de kits de prélèvements aux détenteurs de dérogation depuis 2022 par la SFEPM.						
Banque de prélèvements de tissus en place au MNHN	Convention signée , pas encore d'échantillons stockés au MNHN.						
Base de données biologiques opérationnelle	En cours d'élaboration.						
Nombre de publications scientifiques réalisées	Aucune.						
Avancées du PNA							
	Kits de prélèvements constitués et distribués aux réseaux en place, manuel d'instructions pour les collecteurs de terrain et protocole de réalisation d'un prélèvement génétique sur spécimen de loutre trouvée morte diffusés aux réseaux en place. Convention signée avec le MNHN pour le stockage des échantillons génétiques. Création d'un groupe de travail « Facteurs sanitaires impactant la Loutre d'Europe » et mise à jour du protocole d'autopsie. Remontée annuelle des données de mortalité et affichage à jour sur la carte en ligne sur l'ONM.						
Difficultés rencontrées							
	Mise en place très hétérogène des réseaux de collecte et d'autopsies selon les régions. Difficulté pour stocker les cadavres.						

	Absence de protocole de priorisation des recherches de toxiques et d'organismes pathogènes en fonction des enjeux pour l'espèce.
Pistes d'amélioration et perspectives 2025-2028	<p>S'assurer de l'exhaustivité de la remontée des données de mortalité, incluant les données de l'OFB.</p> <p>Mettre à jour annuellement la carte en ligne des cas de mortalité.</p> <p>Poursuivre la collecte d'échantillons génétiques et la réalisation d'autopsies.</p> <p>Déployer le réseau de collecteurs sur davantage de régions et renouveler les autorisations administratives.</p> <p>Intégrer les données de SAGIR sur les causes de mortalité et améliorer les échanges avec ce réseau.</p> <p>Etablir la liste des polluants et pathogènes à rechercher dans les cadavres pour évaluer l'état de conservation des populations, tenter d'identifier l'impact des polluants sur la dynamique des populations et surveiller les maladies qui peuvent circuler au sein des populations mais aussi dans les écosystèmes.</p>

Action n°3		Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe					
Objectifs à long terme	Diminuer la mortalité d'origine anthropique de façon à la rendre « compatible » avec les capacités démographiques de l'espèce et pour qu'elle ne soit plus un frein à son expansion.						
Calendrier de réalisation							
Résultats attendus	Niveau de priorité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gestion conservatoire							
Recensement des points noirs de mortalité routière	1						
Poursuite de l'expertise des ouvrages routiers	1						
Poursuite de la restauration et de l'aménagement des passages sous les routes	1						
Evaluation de la perméabilité des ouvrages hydrauliques	2						
Sensibilisation des fédérations de sport de plein air	2						
Poursuite de la sensibilisation de services/utilisateurs de bromadiolone	2						
Evaluation des risques présentés par les pièges à silure	3						
Sensibilisation des pêcheurs et diffusion du système antinasses	3						
Police et surveillance							
Diffusion/amélioration du document sur la définition des zones de présence de la Loutre	1						
Mise en place d'un contrôle de l'efficacité des mesures prises (<i>trop imprécis – à supprimer</i>)	2						
Renforcement des contrôles sur le piégeage via les plans de contrôles définis en MISEN	2						

Surveillance des mortalités de loutres dans les zones de traitement à la bromadiolone (<i>devenu sans objet – à supprimer</i>)	2						
Production d'outils et référentiels							
Finalisation du protocole « Traitement d'une Loutre en détresse et procédure de relâcher »	2						
Centres de soins d'accueil équipés et opérationnels	3						
Création et entretien de supports de communication et pédagogie							
Rédaction / diffusion d'une brochure "Différencier une loutre d'un ragondin à fleur d'eau"	3						
Rédaction / diffusion d'une brochure d'information grand public sur « Loutre et chien »	3						
Management et soutien							
Formation des maîtres d'ouvrage à la prise en compte de la présence de la Loutre d'Europe dans les aménagements et les restaurations d'ouvrages d'art	1						
Diffusion du protocole « Traitement d'une Loutre en détresse et procédure de relâcher »	2						
Information des propriétaires et gestionnaires de barrages et ouvrages d'art sur l'eau de la présence de la Loutre d'Europe	2						
Indicateurs de suivi							
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce		Inconnu.					
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers (particuliers et professionnels) et autres		101 au total (chasseurs/piégeurs, pisciculteurs et professionnels de la pêche, services de l'Etat, gestionnaires de rives et de barrages, services routiers et gestionnaires d'ouvrages, pratiquants de sports de nature)					
Nombre d'ouvrages évalués		Au moins 6 851.					
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe		Au moins 296.					
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe		Au moins 31 (nettement sous-évalué).					
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés		Inconnu.					
Indicateurs de réalisation							
Pourcentage de points noirs routiers traités / identifiés		Inconnu.					
Pourcentage de départements ayant pris un arrêté préfectoral interdisant le piégeage jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence de l'espèce		En moyenne 58,9 % des départements chaque année.					
Guide de définition « Zones de présence de la Loutre et piégeage » publié et diffusé		Oui, en 2024.					
Plaquette « Différencier une loutre d'un ragondin à fleur d'eau » rédigée et distribuée		Prévue en 2025.					
Centres de soins dotés des installations adaptées et fonctionnelles		3 centres habilités : centre de la LPO Aquitaine, centre de Tonneins et Panse-Bêtes (temporairement fermé).					
Document de cadrage « Traitement d'une loutre d'Europe en détresse et procédure de relâcher » rédigé et diffusé		Publié début 2025.					

Système de récupération et sauvetage des loutres en détresse opérationnel et fonctionnel et nombre total d'individus sauvés	Système opérationnel dans certaines régions, 9 individus sauvés et relâchés depuis 2019.
Nombre de publications scientifiques réalisées	Inconnu.
Avancées du PNA	Sensibilisation effectuée auprès des différentes catégories de professionnels (via des formations notamment) et du grand public. Note de recommandations liée au piégeage mise à jour et diffusée aux DREAL, aux DDT et à l'OFB. Nombreux ouvrages évalués et augmentation du nombre d'aménagements réalisés. Rédaction d'un document de cadrage de la procédure de relâcher des loutres en détresse accueillies par les centres de soins, ainsi que d'une fiche « Que faire en cas de découverte d'une loutre en détresse » à destination du grand public.
Difficultés rencontrées	Manque de remontées sur les risques liés aux engins et aux nasses de pêche pour évaluer la nécessité de sensibiliser les pêcheurs. Pourcentage de points noirs routiers traités / identifiés non identifiés en raison d'un manque de remontée d'informations sur les ouvrages diagnostiqués et aménagés en faveur de la Loutre et sur les points noirs sans aménagements possibles.
Pistes d'amélioration et perspectives 2025-2028	Publier une plaquette « Différencier les mammifères semi-aquatiques à fleur d'eau » et une plaquette « Loutre et chien ». Poursuivre l'évaluation de la dangerosité des ouvrages et leur aménagement en faveur de la Loutre. En cas de remontée de données de mortalité de la Loutre liée à des pièges à silure ou à des nasses de pêche, sensibiliser les pêcheurs et envisager la distribution de systèmes anti-nasses. Travailler à l'amélioration de la couverture de l'aire de répartition par des centres de soins en capacité de réhabiliter des loutres et poursuivre l'accompagnement de ces structures.

Action n°4	Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe						
Objectifs à long terme	Restaurer un habitat d'espèce de qualité sur la majorité de l'aire de répartition de l'espèce.						
Calendrier de réalisation							
Résultats attendus	Niveau de priorité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gestion conservatoire							
Réalisation d'expertises pour la restauration des milieux	2						
Valorisation des résultats de l'étude sur le potentiel d'accueil dans les politiques publiques	3						
Police et surveillance							
Intégration de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques d'aménagement des milieux	1						
Production d'outils et référentiels							
Réalisation d'un document technique sur « Comment intégrer la Loutre d'Europe dans les diverses politiques publiques »	1						

Management et soutien							
Formation / Information des services de l'Etat et des collectivités territoriales	1						
Diffusion du guide de gestion des milieux	2						
Indicateurs de suivi							
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	Au moins 26 (depuis 2019).						
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Au moins 59 (depuis 2019).						
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés	Au moins 58 (depuis 2019).						
Nombre de contacts avec les partenaires transfrontaliers	3 (WWF Belgique, « The otter crossing borders », Lutralps)						
Indicateurs de réalisation							
Nombre total d'actions de communication/formation réalisées :	A laisser dans les indicateurs de suivis – à supprimer des indicateurs de réalisation.						
Nombre total d'aménagements réalisés	A laisser dans les indicateurs de suivis – à supprimer des indicateurs de réalisation.						
Nombre de SRADDET ou autres documents de planification, d'études d'impact ou d'incidence, de dérogations espèces protégées prenant en compte la Loutre d'Europe	Inconnu.						
Pourcentage de bassins versants avec présence de la Loutre d'Europe ayant intégré les recommandations	Inconnu.						
Document technique « Comment intégrer la Loutre d'Europe dans les diverses politiques publiques » réalisé et diffusé	Réflexion lancée en 2024.						
Avancées du PNA	Mise à jour et diffusion du guide de « Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre ». Publication des résultats de l'enquête sur la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000, mettant en avant la nécessité de mettre à jour de nombreux DOCOB et FSD. Participation à des échanges transfrontaliers.						
Difficultés rencontrées	Difficulté dans le recensement des informations sur les schémas d'aménagement, les études d'impact, les évaluations d'incidence et les dérogations espèces protégées prenant en compte la Loutre d'Europe.						
Pistes d'amélioration et perspectives 2025-2028	Analyser la prise en compte de la Loutre dans les politiques publiques et publier un guide technique. Poursuivre la participation aux projets transfrontaliers. Poursuivre la communication autour de la gestion des milieux favorable à la Loutre, ainsi que la diffusion du guide mis à jour en 2023.						

Action n°5		Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles					
Objectifs à long terme	Parvenir à une cohabitation Loutre d'Europe – activités piscicoles harmonieuse et conciliable avec les impératifs économiques de la profession.						
Calendrier de réalisation							
Résultats attendus	Niveau de priorité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Connaissance et suivi du patrimoine naturel							
Impact de la déprédation de la Loutre d'Europe en étang	3						

Gestion conservatoire							
Mise en place d'un accompagnement conseil en « médiation Loutre et pisciculture »	1						
Poursuite des expertises sur les exploitations piscicoles	1						
Récolte des informations sur les problèmes de déprédation de la Loutre d'Europe sur les exploitations piscicoles	2						
Management et soutien							
Formation de la profession aquacole	1						
Formation des salariés d'APN à la médiation piscicole	2						
Recrutement d'un animateur / médiateur	1						
Production d'outils et référentiels							
Rédaction d'un guide technique « Aménagements des piscicultures vis-à-vis de la Loutre d'Europe »	1						
Rédaction d'un guide technique « Accompagnement financier des pisciculteurs »	2						
Création et entretien de supports de communication et pédagogie							
Diffusion de la plaquette « Loutre et pisciculture »	2						
Indicateurs de suivi							
Nombre de demandes d'intervention	Au moins 25.						
Nombre de formations	Au moins 3 en lycée aquacole.						
Subventions versées (type, montant)	Subvention « projet Biodiversité » de 13 000 € par la fondation Nature & Découvertes ; subvention de 12 000 € par la DREAL Nouvelle-Aquitaine ; 20 000 € FEAMP Auvergne-Rhône-Alpes (2020) + 45 000 € FEAMP Nouvelle-Aquitaine (2020 et 2021) + FEAMPA Nouvelle-Aquitaine, montant inconnu (2023). Action prise en compte dans les subventions d'animation du plan accordées dans au moins 4 régions.						
Indicateurs de réalisation							
Nombre total d'actions de formations	A laisser dans les indicateurs de réalisation – à supprimer des indicateurs de suivi.						
Nombre total d'interventions sur sites et de rapports d'expertises	17.						
Nombre de sites ayant mis en place un dispositif de protection	Au moins 4 depuis 2019.						
Médiateur « Loutre et pisciculture » en place	Oui, depuis 2019.						
Nombre de correspondants régionaux "pisciculture" mis en place	Assistance au médiateur lors d'expertises par 5 animateurs régionaux du PNA, pas encore de correspondants régionaux formés à la médiation et aux expertises.						
Rédaction d'un guide technique d'accompagnement des pisciculteurs « Aménagements des piscicultures vis-à-vis de la Loutre d'Europe »	Prévu d'ici 2027 (à l'issue des résultats d'expérimentation relatifs à la protection des étangs).						
Rédaction d'un guide d'assistance au dépôt de demandes de financements à destination des pisciculteurs « Accompagnement financier des pisciculteurs »	Réflexion en cours sur sa pertinence.						
Avancées du PNA							
	Réalisation de 17 expertises par le médiateur. Réalisation d'un bilan des expertises relatives à la protection des piscicultures, permettant de conclure à l'efficacité des installations préconisées au sein des piscicultures en bassins.						

	Mise à jour et diffusion d'une plaquette de sensibilisation « Loutre et pisciculture ». Expérimentation en cours pour la protection des étangs de pêche (par modification du ratio d'empoissonnement) et réflexion en cours pour tester des systèmes de protection des étangs de pisciculture.
Difficultés rencontrées	Formation des salariés d'APN à la médiation piscicole non encore organisée faute de moyens. Mise en application complexe par les pisciculteurs des mesures de protection recommandées, en raison d'une part importante d'auto-financement nécessaire.
Pistes d'amélioration et perspectives 2025-2028	Rechercher des financements et des partenaires pour la réalisation de nouvelles expertises et l'installation de matériel de protection des piscicultures. Rédiger les guides d'accompagnement des pisciculteurs, technique et financier. Former d'autres médiateurs « Loutre et pisciculture » pour démultiplier l'action au niveau national. Echanger avec la profession aquacole sur l'intérêt d'évaluer l'impact de la Loutre dans les piscicultures en étang (au regard de l'impact du Grand cormoran) et réaliser des expérimentations sur la protection des étangs en fonction des moyens disponibles.

Action n°6	Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des usagers de la nature, des professionnels et du grand public						
Objectifs à long terme	Faire de la Loutre d'Europe une espèce bien connue par les différents publics et acteurs pour mieux la protéger.						
Calendrier de réalisation							
Résultats attendus	Niveau de priorité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gestion conservatoire							
Poursuite de la politique de mise en place des Havres de Paix	2						
Création et entretien de supports de communication et pédagogie							
Développement de nouveaux outils de communication et sensibilisation	2						
Rédaction d'une lettre de liaison « Havres de Paix » (nombre de numéros)	2	1	1	1	1	1	1
Communication et information							
Tenue à jour des pages internet dédiées au PNA	1						
Participation à des événements et manifestations	1						
Développement de la communication auprès des acteurs professionnels et du grand public	2						
Management et soutien							
Diffusion du PNA auprès des acteurs et du grand public	1						
Indicateurs de suivi							
Pages internet dédiées au PNA actualisées	Oui, actualisation régulière.						
Organisation d'évènements grand public	Participation annuelle de la SFPEM à des événements grand public (Fête de la Nature, Journée mondiale de la Loutre, conférences...), organisation d'évènements par les APN régionales.						
Réalisation de formations	A supprimer – cf. indicateur de réalisation						

Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Nombreux supports et communications en local. Au niveau national : 14 articles pour les médias, 2 émissions radio, 2 communiqués de presse, 2 épisodes de websérie, 1 conférence, 1 plaquette PNA Loutre, 3 kakémonos.
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 124 depuis 2019.
Indicateurs de réalisation	
Nombre total de formations	Au moins 158 (132 formations à la reconnaissance d'indices de présence et à la prospection et 26 formations sur la gestion des milieux aquatiques à destination des services de l'Etat et des collectivités territoriales).
Nombre total de Havres de Paix	248 (mai 2025).
Carte des Havres de Paix et réseau des partenaires en place et fonctionnel	Oui.
Lettre de liaison des propriétaires "Havres de Paix" diffusée	Une fois par an.
Avancées du PNA	Bonne communication autour de la Loutre. Publication de nouveaux outils de sensibilisation (kakémonos, plaquette de présentation du PNA), réimpression et diffusion d'outils de communication existants. Meilleure utilisation des réseaux sociaux pour informer sur la Loutre et le PNA. Participation à des événements grand public et mise en avant de la Loutre et du PNA. Vidéos du ministère de l'écologie sur la déclinaison du PNA en Normandie, épisode consacré à la Loutre dans le cadre de la websérie sur les PNA de la DREAL N-A. Intérêt du grand public pour l'opération Havres de Paix et expansion du réseau, augmentation du nombre de relais locaux de l'opération. Publication annuelle de la lettre d'information de l'opération Havre de Paix.
Difficultés rencontrées	/
Pistes d'amélioration et perspectives 2025-2028	Poursuite de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'outils de communication. Renforcement des partenariats avec les acteurs qui travaillent sur la Loutre : participation à des événements, conférences (notamment sur les fronts de recolonisation de l'espèce). Poursuite de l'animation du réseau Havres de Paix. Réflexion sur la pertinence de la création de nouveaux outils de communication (jeu de société, vidéo de présentation de l'espèce, etc.).

Action n°7	Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique						
Objectifs à long terme	Maintenir la dynamique « autour de l'espèce » favorable à l'espèce.						
Calendrier de réalisation							
Résultats attendus	Niveau de priorité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gestion conservatoire							
Réponse aux demandes d'expertise et assistance	1						
Communication et information							
Edition de la lettre de liaison du PNA (nb de numéros)	1	1	1	1	1	1	1
Participation aux colloques, évènements...	2						
Participation aux réunions du groupe Loutre UICN	3						

Management et soutien							
Animation du groupe Loutre SFPEM	1						
Réunion du comité de pilotage	1						
Suivi des déclinaisons du PNA en régions	1						
Réalisation de bilans techniques et financiers annuels	1						
Réalisation de bilans, intermédiaire et final	1						
Faire vivre la liste de discussion	2						
Recensement des opérations liées au PNA en régions	2						
Réalisation et tenue à jour d'un catalogue répertoire des acteurs et interlocuteurs	2						
Indicateurs de suivi							
Organisation des réunions du comité de pilotage national	Oui, annuellement (excepté 2021).						
Nombre de comités de pilotage régionaux	17 (2 en 2019, 3 en 2020, 3 en 2021, 2 en 2022, 4 en 2023, 3 en 2024).						
Organisation de réunions d'échanges (Groupe Loutre de la SFPEM, autres groupes de travail en fonction des besoins)	33 (3 en 2019, 2 en 2020, 2 en 2021, 2 en 2022, 8 en 2023, 16 en 2024).						
Mise en œuvre de projets multipartenaires	Projet Lutralps, Life Apex, participation à divers webinaires et séminaires.						
Mise à jour et diffusion d'une liste de personnes-ressources	Oui , sur le site internet du PNA.						
Indicateurs de réalisation							
Comité de pilotage national réuni annuellement	A supprimer – cf. indicateur de suivi.						
Réalisation de bilans nationaux annuels, d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final du PNA	Oui.						
Nombre de rencontres internationales	7 (3 en 2021, 2 en 2022, 2 en 2023).						
Taux d'activité (nombre d'informations transmises et nombre d'inscrits) sur la liste de diffusion	Au moins 35 informations transmises depuis 2019.						
Nombre d'inscrits à ce jour	958.						
Avancées du PNA	Animation et coordination actives, contacts réguliers avec les opérateurs régionaux du PNA permettant une bonne remontée d'informations pour la réalisation des bilans annuels et des COPIL nationaux. Animatrice nationale bien identifiée par de nombreux partenaires. Publication annuelle du bilan national du PNA et de la lettre de liaison l' « Echo du PNA ». Transmission d'informations via la liste de diffusion <i>infoloutre</i> .						
Difficultés rencontrées	Faible utilisation de la liste de discussion.						
Pistes d'amélioration et perspectives 2025-2028	Poursuivre le travail d'animation, la publication des bilans et de la lettre d'information annuelle, la diffusion d'informations via la liste <i>infoloutre</i> . Redynamiser la liste de discussion. Poursuivre l'organisation des réunions annuelles du COPIL national et du Groupe Loutre de la SFPEM. Encourager la mise en place d'un réseau d'acteurs dans les régions où l'espèce n'est pas encore de retour. Répondre aux sollicitations concernant des projets nationaux et transfrontaliers, voire en initier.						

[Annexe 4 : Indicateurs de suivi par région sur la période 2019-2024 \(à partir des bilans annuels du PNA Loutre\)](#)

Auvergne-Rhône-Alpes

Action 1	
Nombre de formations effectuées	Au moins 1 depuis 2019.
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 658 mailles avec indices de présence recensés (entre 2022 et 2024)
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 5 606 données (présence + absence), année 2021 non comprise
Réalisation de cartes de répartition régionales	Chaque année (carte en ligne mise à jour annuellement)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 47 (entre 2020 et 2024)
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	1 (période 2019-2023)
Nombre de cadavres collectés	Au moins 16 (entre 2021 et 2023)
Nombre d'autopsies réalisées	3 (2021)
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	Au moins 8
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	NA
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 2 (2023)
Nombre d'ouvrages évalués	Au moins 62 (2021)
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 6 (2021)
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	Au moins 2 (2023)
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	3 (2020, 2023)
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Au moins 4 (2021, 2022, 2023)
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 2 (2023)
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	4 demandes et 3 expertises réalisées (2019)
Nombre de formations	Aucune
Subventions versées (type, montant)	NA
Action 6	
Organisation d'évènements grand public	NA
Réalisation de formations	6 (2020, 2023, 2024)
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	NA
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 5
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	5 (2020, 2021, 2022, 2023, 2024)
Organisation de réunions d'échange	Au moins 5 réunions (groupes de travail, Groupe Loutre régional)

Bourgogne-Franche-Comté

Action 1	
Nombre de formations effectuées	10 (2019, 2021, 2022, 2023, 2024)
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 159 mailles prospectées (entre 2022 et 2024)
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 1 291 données (présence + absence) collectées entre 2022 et 2024
Réalisation de cartes de répartition régionales	7 cartes produites (2019, 2020, 2022, 2023, 2024)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 5 (en 2019, 2023 et 2024)
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	Aucune
Nombre de cadavres collectés	Au moins 4 (en 2019, 2023 et 2024)
Nombre d'autopsies réalisées	Aucune
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	Echantillons prélevés, nombre inconnu
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	Au moins 29 (depuis 2021)
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 10 (2019, 2022, 2023, 2024)
Nombre d'ouvrages évalués	Au moins 949 (depuis 2022)
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 22 (2022, 2023)
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	Au moins 1 (depuis 2021)
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	1 (webinaire en 2022)
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	NA
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 55 projets de restauration ayant pris en compte la Loutre
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	Aucune
Nombre de formations	1 (2024)
Subventions versées (type, montant)	NA
Action 6	
Organisation d'événements grand public	Au moins 24 événements depuis 2019
Réalisation de formations	14 (2019, 2021, 2023, 2024)
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Au moins 7 articles de presse, 1 émission radio, 1 reportage et 1 panneau de sensibilisation
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 20
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	4 (2019, 2021, 2022, 2023)
Organisation de réunions d'échange	NA

Bretagne

Action 1	
Nombre de formations effectuées	5 (2019, 2023, 2024)
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 268 mailles prospectées en 2020 et 2023
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 828 données (présence) collectées en 2020, 2023 et 2024
Réalisation de cartes de répartition régionales	2 cartes produites (2019, 2023)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 166 (entre 2019 et 2024)
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	1 (période 2021-2028)
Nombre de cadavres collectés	Au moins 99 (entre 2019 et 2024)
Nombre d'autopsies réalisées	99 (depuis 2019)
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	Au moins 461 (depuis 2019)
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	NA
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'utilisateurs (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 3 (2021, 2024)
Nombre d'ouvrages évalués	Au moins 640 (depuis 2020)
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 41 (depuis 2019, <i>non exhaustif</i>)
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	Au moins 15
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	4 (2021, 2023, 2024)
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Au moins 10 (2021, 2022, 2024)
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 2 (2021)
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	Aucune
Nombre de formations	2 (2023, 2024)
Subventions versées (type, montant)	NA
Action 6	
Organisation d'événements grand public	Au moins 17 événements depuis 2020
Réalisation de formations	10 (2019, 2021, 2023, 2024)
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Au moins 1 brochure et 1 reportage
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 7
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	Aucun
Organisation de réunions d'échange	NA

Centre-Val de Loire

Action 1	
Nombre de formations effectuées	Au moins 1 (2022)
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 79 mailles prospectées depuis 2019 (hors OFB)
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 268 données (présence) collectées depuis 2020 (hors OFB)
Réalisation de cartes de répartition régionales	2 cartes produites (2020, 2024)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 15 depuis 2021
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	Aucune
Nombre de cadavres collectés	Au moins 1 depuis 2022
Nombre d'autopsies réalisées	1 (2022)
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	Au moins 6 depuis 2022
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	NA
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'utilisateurs (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 3 (2019, 2024)
Nombre d'ouvrages évalués	Au moins 71 (depuis 2021)
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 5 (depuis 2021)
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	NA
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	Aucune
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	NA
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 5 (depuis 2022)
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	Aucune
Nombre de formations	Aucune
Subventions versées (type, montant)	NA
Action 6	
Organisation d'événements grand public	Au moins 17 événements depuis 2020
Réalisation de formations	4 (2019, 2022, 2024)
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Articles de presse et émissions divers
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 5
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	2 (2021, 2024)
Organisation de réunions d'échange	NA

Normandie

Action 1	
Nombre de formations effectuées	Au moins 34 (entre 2020 et 2024)
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 208 (pour les années 2022 et 2024, nombre inconnu les autres années)
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 1 650 données (présence + absence) depuis 2022
Réalisation de cartes de répartition régionales	3 cartes produites (2022, 2023, 2024)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 8 depuis 2020
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	1 (période 2023-2028)
Nombre de cadavres collectés	Au moins 6 depuis 2020
Nombre d'autopsies réalisées	3 (2024)
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	Au moins 2 depuis 2023
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	NA
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 16 (2020, 2021, 2022, 2023, 2024)
Nombre d'ouvrages évalués	Au moins 1 291 (depuis 2021)
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 16 (depuis 2021)
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	Au moins 3 (2024)
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	4 (simultanément action 3)
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Au moins 8 depuis 2021
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 2 (depuis 2022)
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	1 (2022)
Nombre de formations	Aucune
Subventions versées (type, montant)	NA
Action 6	
Organisation d'évènements grand public	Au moins 6 événements depuis 2021
Réalisation de formations	50 depuis 2020
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Au moins 15 articles de presse, 2 reportages, 1 émission radio et 1 brochure
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 11
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	1 (2023)
Organisation de réunions d'échange	4

Nouvelle-Aquitaine

Action 1	
Nombre de formations effectuées	Au moins 6 (2019, 2023, 2024)
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 93 depuis 2022 (nettement sous-estimé, nombre de mailles inconnu les années précédentes)
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 2 647 données (présence) depuis 2019
Réalisation de cartes de répartition régionales	4 cartes produites (2019, 2020, 2021, 2024)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 129 depuis 2020
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	2 (période 2022-2028)
Nombre de cadavres collectés	Au moins 47 depuis 2021
Nombre d'autopsies réalisées	Au moins 37 depuis 2022
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	Au moins 387 depuis 2022
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	NA
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 13 (2019, 2021, 2022, 2024)
Nombre d'ouvrages évalués	Au moins 589 (depuis 2019)
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 75 (depuis 2019)
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	NA
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	Au moins 6 (2019, 2021, 2022, 2024)
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Au moins 1 (<i>non exhaustif</i>)
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 12 depuis 2019
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	10 expertises réalisées (2019, 2020, 2022)
Nombre de formations	Aucune
Subventions versées (type, montant)	Au moins 4 000 € (expertises)
Action 6	
Organisation d'évènements grand public	Au moins 24 événements depuis 2019
Réalisation de formations	Au moins 18 depuis 2019
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Au moins 1 émission radio et 1 reportage pour une websérie
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 44
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	Aucun
Organisation de réunions d'échange	Au moins 4

Occitanie

Action 1	
Nombre de formations effectuées	Au moins 6 (2020, 2022, 2023, 2024)
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 57 depuis 2021 (nombre de mailles inconnu les autres années)
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 1 414 données (présence + absence) depuis 2020
Réalisation de cartes de répartition régionales	9 cartes produites (2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 32 depuis 2020
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	Aucune
Nombre de cadavres collectés	Au moins 3 depuis 2020
Nombre d'autopsies réalisées	Aucune
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	Echantillons prélevés, nombre inconnu
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	Au moins 1 (2023)
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'utilisateurs (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 1 (2022)
Nombre d'ouvrages évalués	Au moins 4 depuis 2021
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 2 depuis 2022
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	NA
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	Au moins 6 (2019, 2021, 2022)
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Au moins 10 (2024)
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 2 depuis 2019
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	3 expertises réalisées (2022, 2023)
Nombre de formations	Aucune
Subventions versées (type, montant)	NA
Action 6	
Organisation d'événements grand public	Au moins 12 événements depuis 2021
Réalisation de formations	Au moins 13 depuis 2019
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Au moins 1 reportage télévisé (2023), des articles de presse, 2 mallettes pédagogique (2024)
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 22
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	Aucun
Organisation de réunions d'échange	Au moins 4 (2024)

Pays de la Loire

Action 1	
Nombre de formations effectuées	Au moins 18 (2019, 2020, 2022, 2024)
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 226 depuis 2022 (nombre de mailles inconnu les années précédentes)
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 658 données (présence) depuis 2020
Réalisation de cartes de répartition régionales	6 cartes produites (2019, 2022, 2023, 2024)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 97 depuis 2020
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	1 (période 2021-2025)
Nombre de cadavres collectés	Au moins 3 en 2020 (nombre inconnu les autres années)
Nombre d'autopsies réalisées	Aucune
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	Au moins 92 depuis 2019
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	NA
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 16 (2020, 2021, 2022, 2023, 2024)
Nombre d'ouvrages évalués	Au moins 2 019 depuis 2020
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 129 depuis 2019
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	Au moins 4 depuis 2019
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	Au moins 7 (2019, 2021, 2022, 2023)
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Au moins 14 depuis 2019
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 1 (2024)
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	1
Nombre de formations	Aucune
Subventions versées (type, montant)	NA
Action 6	
Organisation d'évènements grand public	Au moins 31 événements depuis 2020
Réalisation de formations	Au moins 29 depuis 2019
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Au moins 1 fiche espèce et plusieurs articles de presse
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 6
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	4 (2019, 2020, 2023, 2024)
Organisation de réunions d'échange	Au moins 3

Région Sud

Action 1	
Nombre de formations effectuées	Au moins 12 depuis 2019
Nombre de mailles prospectées (en zone de présence principale et en zone de recolonisation)	Au moins 295 depuis 2019
Nombre de données collectées et remontées au niveau national	Au moins 1 091 données (présence + absence) depuis 2020
Réalisation de cartes de répartition régionales	8 cartes produites (chaque année depuis 2019)
Action 2	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité (sur routes et hors routes)	Au moins 4 depuis 2022
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	Aucune
Nombre de cadavres collectés	Aucun
Nombre d'autopsies réalisées	Aucune
Nombre d'échantillons prélevés, conservés et transmis	NA
Action 3	
Nombre d'opérations de contrôles ou nombre de MISEN ayant pris en compte l'espèce	Au moins 2 depuis 2020
Nombre d'opérations d'information et sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers (particuliers et professionnels) et autres	Au moins 5 (2019, 2020, 2021)
Nombre d'ouvrages évalués	NA
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	NA
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	NA
Nombre de systèmes pour nasses de pêche installés	Aucun
Action 4	
Nombre d'actions de communication/formation réalisées	Au moins 3 (2019, 2020)
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Au moins 4 depuis 2020
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages)	Au moins 2 depuis 2021 (<i>non exhaustif</i>)
Action 5	
Nombre de demandes d'intervention	1 expertise réalisée (2023)
Nombre de formations	Aucune
Subventions versées (type, montant)	NA
Action 6	
Organisation d'évènements grand public	Au moins 17 événements depuis 2020
Réalisation de formations	Au moins 20 depuis 2019
Supports de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision)	Au moins 1 brochure (2020), 1 podcast (2021) et 1 émission radio (2024)
Evolution du nombre de « Havres de paix »	+ 1
Action 7	
Nombre de comités de pilotage en région	1 (2020)
Organisation de réunions d'échange	NA